

Les accords de 1968, l'aide au développement... les arguments falacieux des algérophobes

Page 2

LA VOIE D'ALGÉRIE

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION - N° 145 LUNDI 20 JANVIER 2025 - ALGÉRIE 20 DA - ISSN : 2992-1651

ABDELMADJID TEBBOUNE LORS DES ASSISES SUR LE CINÉMA

«L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE PUISERA SON RAYONNEMENT DES FONDEMENTS DU PAYS DE LA RÉSISTANCE»

Page 3



**Intempéries: Des zones
déclarées dangereuses et
des routes impraticables
dans plusieurs wilayas**

Page 4



**NASSER HIDEUR, DIRECTEUR
GÉNÉRAL D'AL SALAM BANK**

**«La finance
islamique gagne
du terrain»**

Pages 8 et 9

L'Union des avocats franco-algériens décortique les faux privilèges des accords de 1968 (Communiqué)

« Les droits accordés par cet accord ont été peu à peu érodés, rendant les conditions de vie et de séjour des Algériens souvent plus difficiles que celles des ressortissants d'autres pays ».



Maître Abderrazak Boudjelti

Selon l'UAFA, il s'agit d'un cadre juridique complexe, soumis à de multiples restrictions et à une interprétation souvent stricte de la part des autorités françaises. Dans un contexte où l'immigration est au cœur des débats en France, l'accord franco-algérien de 1968 fait l'objet de nombreuses polémiques. Souvent présenté comme un texte offrant des avantages excessifs aux ressortissants algériens, cet accord est victime de désinformations persistantes, alimentées par des discours politiques et des analyses approximatives de la droite et de l'extrême droite. L'Union des avocats franco-algériens (UAFA), réunie récemment à Paris, a décidé de rétablir les faits dans un communiqué détaillé, dénonçant une vision erronée et mythifiée de cet accord historique, un communiqué, rappelle-t-on, que nous avons authentifié auprès de maître Abderrazak Boudjelti, avocat à la cour, docteur en droit et ancien membre du Conseil

de l'ordre, qui indique qu'« en effet, c'est bien le communiqué adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale de l'UAFA dont je suis le président ». Signé le 27 décembre 1968, l'accord franco-algérien avait pour objectif de réguler la situation des Algériens résidant en France après l'indépendance de l'Algérie. Ce texte, loin d'être un privilège, visait à compenser les droits perdus à la suite de la cessation de la nationalité française pour les Algériens en 1962. En effet, il s'agissait de préserver un minimum de continuité dans les relations entre les deux pays, marquées par une longue histoire commune.

Cependant, l'accord n'a cessé d'être remanié, notamment par des avenants successifs en 1985, 1994 et 2001, qui en ont considérablement réduit la portée. Aujourd'hui,

contrairement à ce que certains responsables politiques affirment, il ne représente en aucun cas un avantage comparatif pour les Algériens, mais plutôt un cadre conventionnel strict, parfois plus contraignant que les régimes applicables à d'autres nationalités.

DES DROITS PEU À PEU ÉRODÉS

Dans ce sens, l'Union des avocats franco-algériens rappelle que « les droits accordés par cet accord ont été peu à peu érodés, rendant les conditions de vie et de séjour des Algériens souvent plus difficiles que celles des ressortissants d'autres pays ».

Au plan du regroupement familial qualifié de « limité », l'UAFA explique que « contrairement aux idées reçues, le regroupement familial pour les Algériens

s'inscrit dans un cadre rigoureux, en conformité avec les dispositions générales du droit français », outre les obstacles pour les étudiants qui, selon l'UAFA, « à la fin de leurs études en France, les étudiants algériens sont contraints de quitter le territoire, sans bénéficier des mêmes opportunités que d'autres nationalités pour s'insérer dans le marché du travail ».

Au sujet de l'accès aux droits des retraités, la même organisation souligne que « les retraités algériens, après une vie de travail en France, doivent justifier dix ans de résidence régulière et disposer d'une carte de résident de 10 ans pour pouvoir obtenir un titre de séjour spécifique », soulignant « les conditions drastiques pour les diplômés ». « Même ceux ayant étudié en France doivent prouver 15 ans de présence ininterrompue sur le territoire pour prétendre à un titre de séjour d'un an seulement », dénonce l'UAFA qui précise que ces exemples démontrent que les Algériens ne bénéficient d'aucune « faveur » particulière. Au contraire, leur situation est marquée par des obstacles administratifs spécifiques, qui compliquent souvent leur intégration en France.

IMMIGRATION ALGÉRIENNE MASSIVE, DITES-VOUS ?

L'argument selon lequel l'accord de 1968 aurait conduit à une immigration algérienne

massive est également réfuté par les données disponibles, développe encore l'UAFA, affirmant que sur les 6,9 millions de titres de séjour délivrés en France, seuls 887.000 concernent des Algériens, un chiffre comparable à celui des Marocains ou des Tunisiens. De plus, l'immigration algérienne est largement régulée par des décisions préfectorales, où la marge d'appréciation administrative est souvent défavorable. Contrairement à une idée reçue, les Algériens ne sont donc pas mieux traités que les ressortissants d'autres nationalités, bien au contraire.

Partant, l'UAFA déplore « l'exploitation politique de cet accord » et « l'absence de consultation des juristes et des experts dans les débats publics ». « Nous constatons une méconnaissance flagrante des réalités juridiques et des faits historiques. Ces discours déformés nourrissent des amalgames préjudiciables, non seulement pour les Algériens, mais aussi pour la cohésion sociale en France », déclare l'Union.

Ainsi, les avocats appellent à une « lecture rigoureuse et documentée de l'accord de 1968 », insistant sur « la nécessité de replacer ce texte dans son contexte historique et d'en évaluer objectivement les effets, loin des polémiques stériles et des manipulations médiatiques » et celles de la droite et de l'extrême droite.

Yanis Aït-Lamara

QUE RESTE-T-IL DE L'ACCORD FRANCO-ALGÉRIEN DU 27 DÉCEMBRE 1968 ?

L'accord franco-algérien du 27 décembre 1968, résultant des accords d'Évian et que les responsables politiques français ne cessent d'évoquer à chaque occasion, n'a plus la même teneur que ces derniers essaient de lui donner pour justifier leurs attaques régulières contre l'Algérie. Conclu dans un contexte d'après-guerre, qui a mis fin à 132 ans de colonisation française, sauvage et destructrice, ce texte a été modifié à plusieurs fois, faisant quasiment table rase de ce que la classe politique française qualifie d'« avantages » accordés aux Algériens, réduits aujourd'hui au régime général appliqué à tout ressortissant étranger issu d'un pays non membre de l'Union européenne.

Une énième révision de cet accord ne changera rien à un texte remanié une première fois en 1974, puis en 1985 et

enfin en 2001. Outre certains articles qui ont été complètement abrogés, d'autres ont subi d'importantes modifications qui les ont vidés de leur substance. C'est le cas des deux premiers articles de l'accord, relatif à la libre circulation et à l'emploi des Algériens en France, et qui ont été abrogés par l'avenant du 22 décembre 1985.

Les articles 1 et 2 de cet accord permettaient à l'Algérie de disposer d'un quota de 35.000 travailleurs pouvant se rendre en France, ainsi que la possibilité d'accéder à des cycles de formation pour adultes, de préformation à la formation professionnelle, etc. Il était question aussi, toujours selon ce texte, de mettre les moyens et les conditions nécessaires pour les travailleurs algériens concernés par les clauses du texte de bénéficier de meilleures opportunités d'emploi qui leur per-

mettront d'améliorer leurs conditions de vie et d'hébergement. Ce « contingent » de travailleurs algériens est fixé, dans le cadre de cet accord, tous les trois ans. Ce qui n'est plus le cas depuis la première révision profonde du texte en 1985.

Dans l'article 9 de la première version de l'accord, les ressortissants algériens pouvaient se rendre en France et y séjourner pendant trois mois sur simple présentation d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité.

En parcourant les différentes versions de l'accord franco-algérien de 1968, l'on notera la suppression ou la modification de nombreuses dispositions qui évitaient certaines tracasseries administratives aux ressortissants algériens voulant se rendre en France ou s'y installer de manière régulière, pour exercer une activité non salariée.

Ceci sans parler de la suppression de la délivrance systématique d'une carte de séjour valable dix ans pour les Algériens devant s'installer en France dans le cadre du regroupement familial, que les voix de l'extrême droite veulent carrément supprimer, comme elles ont déjà appelé à supprimer le droit du sol, dans le cadre d'une politique raciste et discriminatoire visant ouvertement à déchoir les Français d'origine maghrébine, précisément algérienne, de leur nationalité française.

Le dernier remaniement apporté au texte en 2001 a introduit de nouvelles dispositions qui ont durci davantage les conditions de délivrance d'un titre de séjour ou d'accorder le regroupement familial au ressortissant algérien souhaitant rejoindre son conjoint.

Sophia Raïs

ABDELMADJID TEBBOUNE LORS DES ASSISES SUR LE CINÉMA «L'industrie cinématographique puisera son rayonnement des fondements du pays de la résistance»

« L'Algérie s'est lancée dans une dynamique de développement pionnière, et il est temps que la culture en soit le couronnement », a déclaré, hier, le président de la République dans une allocution prononcée à l'ouverture des assises nationales du cinéma qui se tiennent depuis hier au Centre international de conférences Abdelatif-Rahal à Alger.

Abdelmadjid Tebboune, qui n'a pas manqué de rassurer les professionnels quant au règlement du problème du financement de leurs projets artistiques en devises ou en monnaie nationale, a affirmé qu'ils avaient toute la liberté de créer, à



condition bien évidemment que cela ne porte pas atteinte au pays.

« Nous n'avons aucune objection à ce que vous créez une instance nationale élue chargée de la gestion du cinéma, vous êtes libres de proposer les recommandations que vous voulez à l'issue des assises nationales », a-t-il souligné à l'adresse des différents ac-

teurs de l'industrie cinématographique qu'il souhaite voir s'organiser. Une corporation que l'Etat est prêt à accompagner sur bien des fronts pour permettre l'émergence d'une industrie de qualité, et ce, dans bien des domaines.

« Nous sommes prêts à financer des programmes de formation dans des métiers liés à l'industrie cinéma-

graphique à l'intérieur et à l'extérieur », a indiqué le président de la République, qui n'a pas manqué de saluer « la riche histoire du cinéma algérien » qui « émane, a-t-il dit, de la volonté révolutionnaire novembriste ». « L'industrie cinématographique en Algérie se développera et puisera son rayonnement des fondements du pays de la résis-

tance », affirme le président de la République. Abdelmadjid Tebboune a indiqué que ces assises « traduisent tout l'intérêt que nous portons à la culture, en premier lieu, et à l'activité audiovisuelle, étant l'un de ses vecteurs, ainsi qu'aux attentes des créateurs et intellectuels dans le domaine de l'industrie cinématographique ».

Le président de la République a ajouté qu'il accorde un « intérêt particulier » à l'industrie cinématographique qui « doit retrouver son éclat et s'inspirer de son capital réalisé par une génération pionnière parmi les artisans du 7e art dans les années 1970 ».

Le président de la République a appelé aussi les différents acteurs participant à ces assises « à définir les contours de l'avenir du cinéma algérien, à travers des idées et des visions novatrices qui feront de cette industrie un miroir culturel reflétant la personnalité algérienne et l'identité nationale ».

R. N.

LE CINÉMA ALGÉRIEN A RÉALISÉ EN 2024 DES AVANCÉES SIGNIFICATIVES

La promulgation de la loi relative à l'industrie cinématographique mais aussi l'inauguration, pour la première fois dans l'histoire de l'Algérie, de l'Institut national supérieur du cinéma (INSC) ont marqué une belle avancée de l'industrie cinématographique.

La loi relative à l'industrie cinématographique, publiée au Journal officiel en avril dernier, vise à instaurer une véritable dynamique économique dans ce domaine à travers la promotion de l'investissement et le soutien des projets privés.

La loi stipule également que « les activités de production, de tournage, de distribution et d'exploitation des films cinématographiques s'exercent librement dans le respect de la Constitution et des lois de la République, des valeurs et des constantes nationales ainsi que de la religion musulmane et de la référence religieuse nationale, des autres religions, de la souveraineté nationale, de l'unité nationale, de l'intégrité du territoire national et des intérêts suprêmes de la nation, des principes de la Révolution du 1er novembre 1954 », et de « la dignité des personnes » et de « la non-incitation au discours de la discrimination et de la haine ».

Ladite loi prévoit que « la production de films se rapportant aux événe-

ments et aux symboles de la période de la résistance populaire, du mouvement national et de la Révolution du 1er novembre 1954, est soumise à l'autorisation préalable délivrée par le ministre chargé des Moudjahidines, conformément à la législation en vigueur ». « Quant à la production, la distribution et l'exploitation des films cinématographiques se rapportant aux thèmes religieux, aux événements politiques, aux personnalités nationales et aux symboles de l'Etat, ils sont soumis à l'avis consultatif des institutions concernées », selon la même loi.

La loi comprend des chapitres sous le titre « Exercice des activités relatives à l'industrie cinématographique », traitant de la « production cinématographique », « la distribution cinématographique » et « l'exploitation cinématographique ». Concernant les visas d'exploitation, « il est créé, auprès du ministre chargé de la Culture, une commission de visionnage des films. Cette commission émet son avis concernant l'attribution de visa d'exploitation cinématographique de tout film... »

S'agissant du soutien à l'industrie cinématographique, « l'Etat œuvre à l'encouragement et à la promotion de l'investissement et du partenariat dans l'industrie cinématographique conformément à la législation et à

la réglementation en vigueur et en vertu de toutes autres dispositions consacrées à cet effet ». « Les investisseurs dans les domaines relevant de l'industrie cinématographique bénéficient des privilèges et des mesures incitatives prévus par la législation et la réglementation en vigueur », selon la même loi.

Par ailleurs, l'année 2024 a également été marquée par la création du premier Institut national supérieur du cinéma dans l'histoire de l'Algérie, portant le nom de Mohamed Lakhadar Hamina. Cette initiative s'inscrit dans la continuité des efforts entrepris en 2022 avec l'inauguration du premier lycée national des arts Ali-Maâchi, unique en son genre en Afrique. Ce lycée offre des formations dans diverses spécialités artistiques, y compris l'audiovisuel. Cet Institut, rattaché au ministère de la Culture et des Arts, a été inauguré le 1er octobre dernier à Koléa (wilaya de Tipasa). La première promotion des bacheliers issus du lycée national des arts Ali-Maâchi a été accueillie dans cet édifice culturel au titre de la rentrée universitaire des établissements culturels 2024-2025.

En tant qu'établissement public pionnier dans la formation supérieure, l'Institut national supérieur du cinéma propose des cursus suivant le

système LMD, la première année de la formation étant en tronc commun et la deuxième année permet aux étudiants d'être orientés dans les spécialités de l'industrie cinématographique. Dans le cadre de la relance du secteur du cinéma, l'année 2024 a connu également l'annonce de la décision du président de la République de rouvrir le Fonds national pour le développement de l'art, de la technique et de l'industrie cinématographique et de la promotion des arts et des lettres, dans le cadre de la loi de finances 2025. Ce Fonds, fermé depuis fin 2021, avait été au centre des préoccupations des artistes.

En octobre dernier, lors de la réunion du Conseil des ministres, le président de la République avait ordonné le lancement d'un appel d'offres international pour la production et la réalisation d'une importante œuvre cinématographique sur l'Emir Abdelkader afin de conférer à cette œuvre une dimension universelle, vu la haute symbolique que représente cette personnalité.

Le président de la République a également ordonné d'ouvrir la voie aux compétences cinématographiques algériennes et mondiales, en tenant compte du contenu convenu dans le cahier de charges.

R. N./APS

Intempéries: Des zones déclarées dangereuses et des routes impraticables dans plusieurs wilayas

Si les dommages matériels sont importants, le bilan humain reste rassurant grâce à la réactivité des moyens humains et aux mesures préventives prises en amont.

Les autorités appellent, toutefois, la population à redoubler de vigilance, notamment en évitant les zones à risque en cas de fortes pluies et de chutes de neige, sachant que les prévisions météorologiques annoncent encore de nouvelles perturbations.

Comme l'avaient annoncé les bulletins météorologiques spéciaux (BMS), le pays a enregistré, ces dernières heures, des intempéries particulièrement intenses, marquées par des chutes de neige abondantes et des pluies diluviennes. Plusieurs régions ont été affectées par ces phénomènes, qui ont fortement perturbé la circulation routière, isolé des habitants et mis en danger la vie de nombreux citoyens. Une situation critique qui a mis la Protection civile en première ligne. Elle a eu à déployer des efforts remarquables pour porter secours à la population et limiter les dégâts matériels. Entre inondations, effondrements et opérations de secours, les équipes sont intervenues dans des conditions parfois difficiles pour limiter les dégâts et protéger les populations.

À Alger, la commune de Bordj El Bahri a été particulièrement touchée par la montée soudaine des eaux d'un oued. Cette situation a causé l'inondation



du quartier Gaâlou, où 25 maisons situées au rez-de-chaussée ont été submergées par les eaux. Les équipes de secours, déployées rapidement sur les lieux, ont procédé à l'évacuation des eaux stagnantes. Si aucune victime n'est à déplorer, les dégâts matériels demeurent significatifs, rappelant l'urgence de renforcer les infrastructures de drainage dans les zones sensibles.

Dans la wilaya de Bouira, la commune de Lakhdaria a vécu un épisode inquiétant avec l'effondrement partiel d'un immeuble de trois étages. Situé au quartier 17 Octobre, le bâtiment a vu les planchers de deux appartements céder sous la pression des pluies continues. Par précaution, les autorités ont procédé à l'évacuation des familles concernées. Cet incident, heureusement sans pertes humaines, illustre la vulnérabilité de certaines habitations face aux intempéries.

À Mila, c'est un mur de 30 mètres de long appartenant à un marché de proximité qui s'est effondré dans la rue Mohamed-Filali, dans la commune de Ferdjioûa. Bien que spectaculaire, cet événement n'a causé aucune blessure, grâce aux mesures rapides de

sécurisation mises en place par les secours.

UNE PERSONNE DISPARUE ET DES ACCÈS OBSTRUÉS

À l'ouest du pays, à Oran, les intempéries ont causé des perturbations majeures sur la RN97, reliant Chaharia à Sig. Les équipes de la Protection civile, déployées à Boutlélis, ont travaillé sans relâche pour pomper les eaux et rouvrir cet axe crucial à la circulation. Aussi, la wilaya de Blida, quant à elle, fait face à une situation préoccupante. Un habitant de Sidi Aïssa, dans la commune de Chiffa, est porté disparu après avoir été emporté par les eaux de l'oued. Les opérations de recherche, toujours en cours, mobilisent des moyens humains et matériels conséquents dans l'espoir de retrouver la personne saine et sauve, malgré des conditions météorologiques défavorables.

À Constantine, trois personnes ont été secourues après que leur véhicule a été immobilisé par une coulée de boue dans la région de Djamaâ Tarcha. Les secours, intervenus à temps, ont pu extraire les occupants en toute sécurité. Ces derniers, heureusement en bonne santé,

ont été pris en charge par les équipes médicales présentes sur place.

Dans la wilaya de Mila, la vigilance est également de mise sur la RN27 reliant Mila à Jijel, notamment au niveau du carrefour Chekara. Des chutes de pierres dues aux intempéries menacent la sécurité des usagers. La Protection civile, en collaboration avec les services des travaux publics, est déployée sur place pour dégager les obstacles et sécuriser le passage. Les automobilistes sont appelés à redoubler de prudence et à suivre les instructions des agents sur le terrain pour éviter tout incident.

Sur la RN77 reliant les wilayas de Jijel et Sétif, précisément au niveau de la commune de Texena, un important glissement de terrain a été signalé. Les équipes de la Protection civile sont mobilisées sur place pour alerter les usagers et assurer leur sécurité. Les autorités appellent les conducteurs à faire preuve d'une vigilance accrue et à respecter les consignes de prudence pour éviter tout incident.

Toujours dans la wilaya de Jijel, le CW 135-B a été fermé, hier matin, à la circulation sur le tronçon reliant les communes de Boussif Ouled Askeur et

Bourouï Belhadef, précisément au niveau de Mechta El-Manazel, dans la commune de Boussif Ouled Askeur, en raison de l'effondrement d'un pont. Sur le CW 12 reliant les communes de Filfila et Djendel Saâdi Mohamed, précisément dans la zone El-Massajed (commune de Filfila), un glissement de terrain et des chutes de pierres ont été signalés, obstruant partiellement la route.

Par ailleurs, le chemin communal reliant le village de Taza (commune de Ziana Mansouriah) à la commune de Selma Ben Ziada a été fermée, hier, à la circulation. La fermeture est due à la montée des eaux d'un oued et à l'effondrement partiel d'un pont. Pour garantir la sécurité des usagers, la circulation a été déviée par les services de la Gendarmerie nationale vers une route secondaire. Les autorités appellent les conducteurs «à emprunter cet itinéraire alternatif et à faire preuve de prudence en raison des conditions météorologiques défavorables».

Dans la wilaya de Tizi Ouzou, un effondrement de terrain a provoqué l'effondrement partiel de la bordure de la RN71 sur le tronçon reliant la RN 30 à la commune d'Aïn El Hammam, précisément au niveau du village Souk El Had (commune de Yatafen). Les équipes de la Protection civile sont mobilisées aux côtés de la Gendarmerie nationale pour sécuriser la zone et prendre les mesures nécessaires. Selon la Gendarmerie nationale, «les autorités locales ont recommandé aux usagers de la route d'être vigilants et de circuler avec prudence, en raison des risques liés à ce glissement de terrain».

Yanis Aït-Lamara

Plusieurs zones et quartiers inondés et six familles évacuées par les services de la Protection civile. Ce bilan rendu public dans la matinée d'hier par la cellule de communication de la Protection civile illustre les fortes précipitations qu'a connues la région durant la nuit du vendredi à samedi. La RN12 reliant le chef-lieu de wilaya à la wilaya de Bouira était hier fermée à la circulation suite aux crues d'oued Soummam, obligeant les usagers à la contourner en empruntant la RN75 qui a connu d'énormes bouchons avant et après la bifurcation donnant sur la pénitente autoroutière. Dans les quartiers de Sidi Boudrahem, plus exactement au lieu-dit Laâmrach, 6 familles ont été évacuées tard dans la nuit du vendredi à samedi à cause des coulées de boue menaçant leurs habitations.

PLUSIEURS ENDROITS INONDÉS, DES FAMILLES ÉVACUÉES ET DES AUTOMOBILISTES BLOQUÉS À BÉJAÏA

Des coulées de boue, provoquées, selon les habitants de ce quartier, par l'installation d'une décharge sauvage qui regroupe à la fois des déchets ménagers et toutes sortes de gravats. Dans la commune de Darguina, à l'est de la wilaya, ce sont des torrents d'eaux arrivant des montagnes des Babors, qui ont envahi en aval le principal cours d'eau situé à proximité de la RN9 reliant Bejaïa à la wilaya de Sétif. C'est suite à cela que les services de l'Algérienne des eaux avaient annoncé la rupture de l'une des canalisations d'eau potable venant d'El Aincer Azegueza et qui alimente plusieurs communes situées à l'est de la wilaya, mais également une

grande partie de la commune chef-lieu de wilaya. Au niveau du campus d'Aboudaou, faisant face à l'aéroport Abane-Ramdane, le rectorat a tout simplement annoncé le report des examens prévus pour hier et aujourd'hui suite à l'inondation d'une grande partie de ce campus. Dans le quartier de Sidi Ali Lbhar, situé à proximité du marché de gros de fruits et légumes, de l'aéroport Abane-Ramdane et de la résidence universitaire d'Irayahen, des habitants se sont vus bloquer chez eux. Selon le communiqué de la Gendarmerie nationale, plusieurs chemins de wilaya et quelques routes nationales, sont depuis vendredi

soir fermées à la circulation. Il s'agit la RN75 reliant Kendira à la wilaya de Sétif ainsi que celle reliant la commune de Boukhelifa à des localités relevant de la wilaya de Sétif suite à l'effondrement d'un pont. Bien que les services de la Gendarmerie aient lancé un appel aux citoyens de ne pas se rendre dans les zones à haut risque comme celles dépassant les 1.000 m d'altitude, plusieurs automobilistes inconscients, en famille ont été bloqués par la neige des heures durant au niveau des montagnes des Babors. L'intervention des éléments de l'Armée nationale populaire (ANP), appuyés par des habitants de ces villages, ont pu extraire ces automobilistes qui s'étaient aventurés dans ces endroits où la neige n'a pratiquement pas cessé de tomber depuis le 11 janvier vers

Boubekeur Amrani

Journée nationale de la commune: Une réforme «historique» pour une gouvernance locale modernisée

La célébration de la Journée nationale de la commune cette année prend une ampleur particulière, coïncidant ainsi avec un moment clé de «la réforme territoriale» en Algérie. À l'initiative du président de la République, Abdelmajid Tebboune, la révision des codes communal et de wilaya incarne un projet stratégique visant non seulement la modernisation de la gestion des collectivités locales, mais surtout à renforcer leur rôle dans le développement économique et social du pays.

Le président Tebboune a toujours rappelé, et ce, dans le cadre des réunions et rencontres avec les walis et des parlementaires des deux chambres du Parlement que les collectivités locales constituent «le socle de l'État» et a estimé qu'il était nécessaire de revoir en profondeur les cadres législatifs existants. Cette révision vise à bâtir des institutions locales démocratiques et efficaces, éloignées de tout caractère démagogique, en conférant davantage de prérogatives et de moyens aux élus locaux. Les nouveaux codes communal et de wilaya, dont les rapports finaux ont été soumis dernièrement aux présidents des deux chambres du Parle-



ment, Salah Goudjil et Brahim Boughali, prévoient des changements notables. Parmi les mesures envisagées, la classification des communes selon des critères démographiques, économiques, fonciers et de niveau de développement permettra d'adapter les politiques publiques aux spécificités locales. Cette initiative vise également à assurer un soutien renforcé aux communes à faible ressource, notamment par un accompagnement financier et institu-

tionnel, leur permettant ainsi de remplir leurs obligations et de lancer des projets de développement. Pour alléger les charges financières pesant sur les communes, le transfert de certaines responsabilités à l'État est également prévu afin de préserver leurs finances et de leur permettre de se concentrer sur des projets stratégiques. Une autre réforme concerne l'élection des présidents des APC qui seront désormais désignés par le parti majoritaire au sein de

l'Assemblée communale. En cas d'égalité de voix, la présidence sera attribuée au candidat le plus jeune ou, en cas de parité d'âge, à la candidate féminine, favorisant ainsi une plus grande équité et diversité dans la gestion locale. La révision des codes met également l'accent sur la promotion de l'investissement local, en conférant aux communes un rôle clé dans le soutien aux opérateurs économiques, la création d'entreprises et la dynamisation de l'économie locale.

Cette initiative vise à encourager les jeunes entrepreneurs et à créer des emplois au niveau des territoires communaux. La gestion locale devra ainsi s'appuyer sur des stratégies adaptées, permettant une meilleure utilisation des ressources disponibles et une prise en charge des préoccupations spécifiques des citoyens. Cette réforme, qui marque une étape importante dans la modernisation des structures locales, a également pour ambition de renforcer la transparence et la ri-

gueur dans la gestion des deniers publics. Les communes seront appelées à adopter une approche stratégique et à établir des mécanismes de suivi et d'évaluation plus stricts pour garantir une utilisation optimale des fonds publics.

La Journée nationale de la commune, instituée pour rappeler, en 2019 pour commémorer l'adoption du premier code communal en 1967, symbolise cette année une transition décisive pour les collectivités locales. En réaffirmant le rôle central des communes dans la construction d'une Algérie nouvelle, cette journée met en lumière leur importance en tant que piliers de l'équité sociale et du développement harmonieux des territoires. «Avec l'entrée en vigueur du nouveau cadre législatif, l'Algérie se dote d'une gouvernance locale modernisée, basée sur la participation citoyenne, l'efficacité administrative et la rigueur dans la gestion publique» ont estimé des élus locaux.

Arezki L.

LE PT DE LOUIZA HANOUNE PROPOSE LE RÉTABLISSEMENT DE LA TAXE SUR L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

La secrétaire générale du Parti des Travailleurs (PT), Louiza Hanoune, a exprimé ses observations sur des dossiers nationaux et internationaux lors de la réunion du bureau de wilaya d'Alger. Abordant les projets de révision des codes communal et de wilaya, elle a salué les avancées proposées tout en soulignant des insuffisances nécessitant des ajustements pour garantir une gouvernance efficace et équitable. Mme Hanoune a indiqué que son parti avait transmis ses propositions à la présidence de la République, tout en mettant en exergue des aspects positifs des réformes, tels que l'élargissement des prérogatives des présidents d'APC, notamment dans la distribution des logements publics et sociaux. Elle a également salué l'introduction d'un

mode d'élection direct des présidents d'APC et d'APW et la possibilité de créer des régies communales pour renforcer l'intervention locale. Cependant, Louiza Hanoune a averti que ces prérogatives restent conditionnées par la disponibilité de moyens financiers suffisants pour les communes, appelant à un soutien accru de l'État. Le leader du PT a critiqué certaines dispositions, notamment la création d'une instance participative qu'elle considère comme un «conseil parallèle», estimant qu'elle risque de fragiliser la démocratie représentative. Dotée de prérogatives telles que la possibilité de demander des enquêtes ou d'interférer dans l'ordre du jour des communes, cette instance pourrait selon elle entraver la gestion locale. Mme Hanoune s'est également

opposée à des mesures telles que le recours des communes à l'endettement auprès des banques ou au partenariat public-privé, qu'elle juge inefficaces et risquées. Tout en appelant à rétablir la taxe sur l'activité professionnelle (TAP), supprimée en 2019, qui représentait une source majeure de financement pour les collectivités locales. Concernant le code de wilaya, elle a salué des avancées telles que la qualité d'ordonnateur financier attribuée au président d'APW et la création d'Épic dans les domaines sociaux et économiques. Toutefois, elle a déploré la prépondérance persistante des walis dans la gestion locale, limitant la marge de manœuvre des élus.

Arezki L.

LES BARRAGES ONT ATTEINT UN TAUX DE REMPLISSAGE DE 36% (ANBT)

À l'Ouest, le pourcentage a atteint 43,74 %, tandis qu'il est de 11,17 % dans la région de Chlef, 17,06 % au Centre, et 55,44 % dans l'Est, sachant que cinq barrages sont remplis à 100% dans la région du Centre. La directrice centrale de l'Agence nationale des barrages et des transferts (ANBT), Nadia Ouchar, a souligné, hier, les impacts positifs des récentes précipitations sur le taux de remplissage, particulièrement dans l'Est du pays, où cinq barrages ont atteint leur pleine capacité. Invitée à dresser un premier bilan sur les ondes de la Radio nationale, Mme Ouchar a révélé que «les 81 barrages actuellement en exploitation affichent un taux de remplissage global de 36%, représentant un volume total de 2,7 milliards de mètres cubes», précisant que «ce chiffre marque une

légère augmentation par rapport à la même période de l'année précédente, où le taux s'élevait à 35,4%. Ce progrès reflète l'effet bénéfique des récentes pluies, bien qu'il reste encore des défis à relever pour optimiser la gestion de nos ressources hydriques». La directrice centrale a détaillé les taux de remplissage selon les régions du pays. À l'Ouest, le pourcentage a atteint 43,74%, tandis qu'il est de 11,17% dans la région de Chlef, 17,06% au Centre, et 55,44% dans l'Est. Bien que ce dernier taux soit en baisse par rapport à l'année dernière, où il s'élevait à 60%, Mme Ouchar s'est réjouie de constater que cinq barrages dans cette région sont remplis à 100%. «Ces résultats démontrent l'importance des précipitations localisées et leur contribution directe à la gestion de l'eau», a-t-elle souligné. Interro-

gée sur le problème de l'envasement, un phénomène qui réduit la capacité de stockage des barrages, Mme Ouchar a précisé que 10 barrages, tous âgés de plus de 50 ans, sont concernés. L'envasement total est estimé à 30 millions de mètres cubes. «L'opération de désenvasement a été achevée pour certains barrages, tandis qu'elle se poursuit pour d'autres», a-t-elle expliqué. Elle a également mis en lumière les contraintes liées à ces travaux, notamment le recours au désenvasement hydraulique, une technique qui nécessite une certaine quantité d'eau. «Le retard accumulé s'explique par le manque d'eau disponible dans ces barrages, car nous avons priorisé l'approvisionnement en eau potable et l'irrigation des périmètres agricoles situés en aval», a-t-elle précisé.

Malgré les défis, développe Mme Ouchar, «l'ANBT poursuit ses efforts pour améliorer la gestion des barrages et optimiser les ressources disponibles», ajoutant que «les récentes précipitations, bien qu'inégales à travers les régions, offrent une opportunité de renforcer la sécurité hydrique, en particulier dans l'Est du pays». Cependant, le problème de l'envasement reste une préoccupation majeure, nécessitant des solutions techniques adaptées et des investissements ciblés. À travers ces efforts, souligne Mme Ouchar, «l'ANBT vise à répondre efficacement aux besoins croissants en eau potable et à soutenir l'agriculture, tout en anticipant les impacts des changements climatiques sur les ressources en eau du pays».

Nadine Oumakhlouf

La sauvegarde de l'art de la fauconnerie et son classement au patrimoine national est une urgence (Conférence)

«**L'**impératif de la sauvegarde de l'art de la fauconnerie et de son classement en tant que patrimoine algérien authentique de renommée nationale et mondiale», est une des recommandations de la conférence scientifique sur «La fauconnerie, défis de préservation d'un patrimoine et protection de l'environnement» qui s'est tenue, samedi dernier, à Djelfa. Les intervenants à cette rencontre ont insisté sur la place qui doit revenir à cet art ancestral local appelé El Bayaza (terme algérien désignant l'art de la fauconnerie) dans le patrimoine national du fait qu'il est pratiqué depuis des lustres, comme en témoignent des écrits historiques et des images documentaires qui le définissent en tant que patrimoine algérien. De nombreux participants à cette conférence, organisée par l'Association des fauconniers de Djelfa (Bayazira), parmi lesquels des spécialistes de la préservation du patrimoine local et national ont, aussi, plaidé en faveur de la promotion de ce patrimoine culturel, dont sa protection vise son classement national. Dans son intervention, Hakim Chouiha, spécialiste du patrimoine de la région et de la préservation de l'environnement, également membre fondateur de l'association, a abordé l'art de la fauconnerie en tant que patrimoine profondément enraciné dans l'histoire de l'humanité, mais aussi un patrimoine local documenté par des peintures d'artistes mondiaux et de photographes éminents. De son côté, le président de l'association Bayzara, Kamel Laid, a donné un aperçu historique sur l'art de la fauconnerie dans la région d'Ouled Nail, citant à titre d'exemple des peintures du XIXe et XXe siècles réalisées par des artistes internationaux, ainsi que des articles parus dans des revues de renommée mondiale. Il a, aussi, présenté des photographies de fauconniers ayant participé à de nombreux événements internationaux pour représenter l'Algérie dans cet art ancestral. Le classement de cet art constitue l'un des fondements essentiels pour la préservation de la fauconnerie en tant que patrimoine authentique reflétant une des facettes de l'identité culturelle de l'Algérie en général et des Ouled Nail de façon particulière, a estimé, pour sa part, Aissaoui Bouakaz, enseignant à l'Université Ziane Achour de Djelfa. Dans sa communication sur «Les faucons dans la législation algérienne», Mme Nafissa Mohieddine, directrice adjointe à la Direction générale des forêts (DGF), a souligné, pour sa part, l'existence de nombreux textes juridiques relatifs à la préservation et à la protection de la biodiversité en Algérie.

R. N./APS

LUTTE CONTRE LES INCENDIES DE FORÊT

Renforcement des mécanismes de protection des forêts

Les modalités d'organisation de la campagne de lutte contre les feux de forêt ont été fixées.

Chaque année, les incendies de forêt ravagent des pans entiers du couvert végétal en Algérie, causant des dégâts considérables à l'environnement, à l'économie et aux moyens de subsistance des collectivités locales. Pour répondre à cette menace récurrente, le décret exécutif n° 24-429, signé par le Premier ministre Nadir Larbaoui, le 30 décembre 2024, fixe les modalités d'organisation de la campagne de lutte contre les feux de forêt.

Ce texte, publié dans le Journal officiel n°88 de l'année 2024, est adopté en application des dispositions de la nouvelle loi relative aux forêts et aux richesses forestières. Il définit les mesures essentielles pour prévenir et combattre les incendies, en mobilisant les moyens humains et matériels nécessaires à l'échelle nationale et locale. Selon le décret que nous avons consulté, la campagne de lutte contre les feux de forêt repose sur un cadre organisé et structurant. Elle est mise en œuvre à travers un plan de wilaya élaboré par la Direction générale des fo-



rêts (DGF). Ce plan s'appuie sur les plans de lutte communaux, rédigés en concertation avec les organismes et institutions concernés par le risque des feux de forêt. L'objectif est d'assurer une coordination optimale entre les différents acteurs impliqués. Le plan de wilaya comprend l'ensemble des moyens humains et matériels de l'administration chargée des forêts, ainsi que ceux des autres organismes et institutions concernés. Ces ressources doivent être mobilisables en cas d'incendie afin de répondre de manière efficace et rapide à toute situation d'urgence. La DGF joue un rôle central dans l'organisation de la campagne. Elle est chargée de l'élaboration des

plans communaux de lutte contre les feux de forêt, en concertation avec les parties prenantes locales. Ces plans doivent être révisés et actualisés chaque année par l'administration des forêts afin de tenir compte des évolutions, notamment en matière de risques et de conditions climatiques. La campagne de lutte contre les feux de forêt est officiellement ouverte chaque année par un arrêté du wali. Elle se déroule, par défaut, du 1er juin au 31 octobre. Toutefois, les dates d'ouverture et de clôture peuvent être modifiées en fonction des conditions particulières, notamment météorologiques, sur décision des autorités compétentes. Ces dernières années,

Arezki L

Recensement des oiseaux migrateurs aquatiques dans huit zones humides à l'ouest du pays

Le recensement hivernal annuel des oiseaux migrateurs aquatiques couvre huit zones humides de la wilaya d'Oran, considérées comme des points de passage pour ces espèces, rapporte l'APS qui cite la Conservation des forêts de la wilaya. Le recensement concerne 8 zones humides, dont 4 sont d'importance mondiale, inscrites sur la liste de Ramsar, à savoir Mactaa, la Grande-Sabkha, Salines d'Arzew et lac de Tlemcen. Les quatre autres zones sont d'importance nationale, à préciser, à cette même source, Abdelwahab Ouadjit, responsable du service de protection des plantes et des animaux à la Conservation des forêts. La zone humide classée Mactaa s'étend sur trois wilayas (Oran, Mascara et Mostaganem), a rappelé Ouadjit, ajoutant que la Conservation des forêts

d'Oran a adressé des demandes aux wilayas concernées pour participer au recensement des oiseaux migrateurs aquatiques dans cette zone, prévu du 22 au 25 janvier. La Direction de l'environnement de la wilaya, la branche d'Oran de l'Agence nationale de la conservation du littoral, ainsi que des associations locales spécialisées dans l'environnement et les oiseaux participeront au recensement des autres zones humides restantes : la Grande-Sabkha, lac de Tlemcen, Oum Guilaz, Salines d'Arzew, Daya El Bagrat, Daya Morsli et lac Sidi Chahmi, selon le même responsable.

En préparation de cette opération, la Conservation des forêts d'Oran a organisé, jeudi dernier, une journée de formation à l'intention des responsables des bureaux de protection des forêts des daïras d'Oran, Boutlelis et Arzew,

sur les méthodes et techniques de recensement ainsi que sur l'identification des différentes espèces d'oiseaux. Il convient de noter qu'Oran dispose de 10 zones humides, dont deux à importance locale : Sidi M'hamed et Ghadir Lakhal. L'objectif de cet inventaire, qui a débuté hier et se poursuivra jusqu'au 30 janvier, est de suivre l'évolution du nombre d'oiseaux, leur état de santé et leur répartition par rapport aux années précédentes, a précisé la même source. En 2023, un total de 17.004 oiseaux migrateurs aquatiques de différentes espèces a été enregistré dans les 8 zones humides d'Oran, contre 29.096 oiseaux l'année précédente. Parmi les oiseaux protégés au niveau mondial, 12 individus ont été recensés au cours des deux dernières années, dont le foulque royale et le râle des genêts, selon la même source.

Les opérateurs du textile et cuir appelés à s'organiser en clusters pour satisfaire la demande

Dans le cadre de l'organisation et la relance des différentes branches et filières industrielles selon «une nouvelle vision» dont l'objectif est de renforcer le dialogue franc et transparent entre les différents acteurs des secteurs public et privé, le ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Sifi Ghrieb, a rencontré, samedi dernier, les opérateurs économiques activant dans les filières industrielles du cuir et du textile.



Le ministre a appelé, à cette occasion, les acteurs de ces deux filières à s'organiser en clusters pour participer à la prise de décision en tant que force de propositions et contribuer à l'élaboration d'une feuille de route pratique permettant la relance du secteur, de répondre aux besoins locaux et d'aller vers l'exportation, a affirmé le ministre de tutelle dans un communiqué. Le ministre, qui a présidé cette rencontre, a mis l'accent sur la nécessité de «consolider l'effort industriel national dans toutes les branches et filières industrielles, dont les filières cuir et textile, et de structurer ces industries en clusters», a-t-on précisé dans le communiqué.

Ces clusters seront associés à la prise de décision, en

identifiant tous les obstacles qui entravent le développement de ces deux filières et en proposant des solutions, selon Sifi Ghrieb qui a expliqué que cela permettra de faire de ces groupements un canal de communication avec les autorités publiques. A ce propos, les 70 opérateurs économiques publics et privés présents dont les producteurs, sous-traitants, distributeurs et exportateurs de divers produits textiles et cuir ainsi que les représentants de groupes et d'associations professionnels encadrant cette activité et les experts très au fait du secteur, ont évoqué les moyens et capacités dont disposent les producteurs locaux pour répondre aux besoins nationaux en matière de produits textiles et en cuir, en ce qui concerne l'habillement et la chaus-

sure. Ils ont également évoqué les préoccupations qui «entravent le développement de ces filières en Algérie, telles que le manque de main-d'œuvre qualifiée, les droits douaniers et les taxes fiscales appliquées sur la matière première importée, l'absence de zones industrielles dédiées aux filières du textile et du cuir, le manque de laboratoires spécialisés pour le contrôle et la conformité, nécessaires aux opérations d'exportation, outre la problématique du marché informel», est-il mentionné dans le communiqué. En réponse à ses préoccupations et afin de fournir une main-d'œuvre qualifiée, le ministre a annoncé la création de plusieurs centres de formation spécialisés dans les différents métiers liés aux filières du cuir et du textile répartis à travers l'ensemble du territoire

national en collaboration avec le ministère de l'Enseignement et de la Formation professionnels, soulignant la nécessité de préserver les emplois.

FORCE DE PROPOSITIONS

Sifi Ghrieb a mis en avant, en outre, l'importance de la création de pôles d'excellence pour les filières du cuir et du textile, de la coordination et de la coopération entre les différents opérateurs concernant la production, le marketing et le e-marketing.

De ces groupes professionnels qui seront créés prochainement, le premier responsable du département de l'industrie attend qu'ils soient une force de propositions à même de contribuer à l'élaboration d'une feuille de route pratique pour relancer les industries du textile et du cuir et répondre aux besoins locaux en termes de quantité, de qualité et à des prix concurrentiels, tout en augmentant le taux d'intégration dans la chaîne de valeur de ces filières et aller vers l'exportation. Sifi Ghrieb a effectué, faut-il le rappeler, une visite d'inspection, il y a une semaine, dans certains ateliers de Leather Industry, et C&H, deux entreprises publiques économiques affiliées à la société holding Getex.

Dans ce contexte, le ministre a inspecté un certain nombre d'ateliers spécialisés dans la production de vêtements et de chaussures destinés aux profession-

nels, ainsi qu'au vaste marché de consommation, en plus du reste des produits du complexe spécialisé dans la production de cuir, de chaussures et divers types de vêtements et textiles. Lors de son inspection de ces ateliers, Ghrieb a salué la qualité des matières premières utilisées, soulignant, dans le même temps, la nécessité de contrôler la qualité du produit final et d'innover dans la conception des vêtements, chaussures et autres produits, notamment ceux destinés au vaste marché de la consommation. Le ministre a souligné la nécessité pour le complexe de retrouver sa position et ses parts de marché, notamment pour les produits destinés au grand public.

Il a instruit également les responsables du groupe pour qu'ils élaborent des plans de commercialisation permettant la large diffusion des produits Getex dans les diverses wilayas du pays et augmenter ainsi sa part de marché. Dans de précédentes rencontres avec les différents démentements, le ministre a également recommandé, en exécution des orientations du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, de recourir aux start-up, concernant les volets liés à la créativité et à l'innovation au sein de plusieurs branches industrielles, telles que le cuir et le textile. Ce qui permettra d'augmenter le taux d'intégration de différents produits.

B. K.

SONATRACH PREND PART AU SOMMET ÉCONOMIQUE ET ÉNERGÉTIQUE DE LA LIBYE

Le Groupe Sonatrach prend part à la 3e édition du Sommet économique et énergétique de la Libye, a indiqué, hier, un communiqué du Groupe public. Sonatrach est représentée à ce Sommet, ouvert samedi, avec la participation de représentants régionaux et internationaux des secteurs pétrolier et énergétique, par une délégation de haut niveau, conduite par le directeur central des ressources nouvelles, Youcef Khanfar. A travers sa participation à ce Sommet, Sonatrach veut réaffirmer son engagement de «renforcer la coopération et les partenariats régionaux, en témoigne la reprise de son activité avec la compagnie libyenne National Oil Corporation (NOC) dans le bassin de Ghadames, à l'effet de

consolider sa présence sur le marché libyen, étant un espace vital pour ses investissements actuels». Ce Sommet représente l'une des plus importantes plateformes internationales dans le domaine du pétrole et du gaz, accueillant près de 1.500 experts et spécialistes dans les domaines de l'énergie et de l'économie et des représentants de 250 sociétés mondiales, avec la participation de délégations officielles de 30 pays, précise le communiqué. Dans une allocution

au nom du PDG de Sonatrach, Rachid Hachichi, le directeur central des ressources nouvelles a indiqué que ce Sommet, qui se tient dans un contexte marqué par une demande croissante sur l'énergie et les grands défis qui se posent au secteur, ouvre des perspectives d'innovation et de développement durable.

Il a également mis en avant le rôle du gaz naturel comme principale option à même de répondre aux besoins énergétiques mondiaux, étant

un combustible propre avec un coût raisonnable qui est appelé à jouer un rôle pivot dans la transition vers une énergie propre et durable.

Au niveau africain, il a rappelé que le continent recèle un potentiel important en matière d'énergies renouvelables, l'habilitant à s'ériger en fournisseur mondial d'énergie propre et à contribuer au développement économique durable.

Les travaux du Sommet économique et énergétique de la Libye se sont poursuivis hier par l'organisation d'assises scientifiques et de workshops spécialisés regroupant une élite d'experts et de chercheurs afin de discuter des différentes opportunités et principaux défis qui se posent au secteur de l'énergie, note le communiqué.

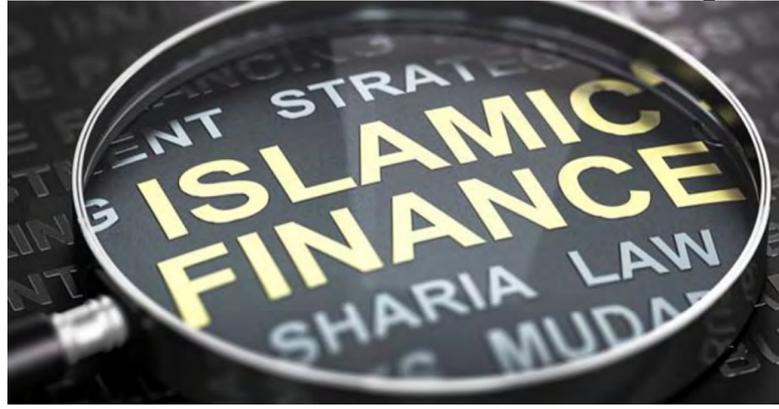
Avec des dépôts dépassant les 817 milliards de DA à fin septembre 2024, l'évolution est jugée positive

La finance islamique a connu, depuis son lancement par les banques publiques en 2020, une évolution positive en Algérie, avec des dépôts dépassant les 817 milliards de DA à fin septembre 2024. La Banque d'Algérie (BA) a, dans son rapport annuel, affirmé que les dépôts de la finance islamique ont atteint un montant de 680,1 milliards de DA à fin 2023 collectés par les guichets bancaires dédiés à cette activité à travers le territoire national, enregistrant une hausse de 22,6% par rapport à l'année 2022.

Mieux, cette progression significative sera consolidée davantage avec l'émission, dès cette année, d'un nouveau produit, en l'occurrence les Soukouks (l'équivalent des emprunts obligataires). Il s'agit de collecter de ressources à travers les instruments du marché mais avec la chariaa compatible (chariaa conforme) que ce soient des Soukouks souverains (l'équivalent des bons du Trésor) ou les Soukouks privés par les entreprises pour financer leur croissance ou leurs besoins de trésorerie à travers les titres financiers chariaa compatible. Cet instrument de la finance islamique permettra à l'Etat de financer d'innombrables infrastructures.

La taille de la finance islamique évaluée à plus de 800 milliards de DA, soit 6 milliards de dollars, constitue une part de marché allant jusqu'à 6% du marché bancaire global. La finance islamique est un gisement important d'épargne qu'il faudra transformer en investissements, outre une partie dédiée directement au financement des entreprises. L'on relève de nombreuses possibilités pour développer cet instrument à l'avenir, car il est adossé à des actifs réels, basé sur des dispositions transparentes, avec le partage des risques.

Avec 12 acteurs, le marché islamique avoisine 30% de croissance chaque année. L'on a constaté une avancée remarquable ces derniers mois dans le secteur de la finance en général et la finance islamique en particulier. Celle-ci peut servir également de levier efficace pour capter l'épargne des ménages. Une étude récente affirme que plus de 90% des Algériens seraient intéressés par ces produits d'épargne conformes à la chariaa islamique. Ce qui va contribuer à résoudre progressivement la problématique d'allocation des ressources, notamment le marché informel. Les résultats d'une étude ont indiqué que 57% des Algériens épargnent suivant des procédés informels à travers la thésaurisation de leur argent chez eux, l'achat de l'or, de devises... Tous ces modes d'épargne alternatifs menacent ainsi cette capacité de collecte de l'épargne via le secteur bancaire. L'autre nouveauté et non des moindres qui, à coup sûr, renforcera le développement de la finance islamique, a trait à la possibilité accordée aux banques algériennes de proposer à leur client-



tèle des produits de financement à la consommation conformes à la chariaa, sans intérêt usuraire à partir du mois de janvier en cours. Cette initiative, prévue par la loi de finances 2025, permettra aux citoyens d'accéder à des services variés tels que le tourisme, l'éducation et les soins de santé, grâce à des paiements échelonnés. Selon Sofiane Mazari, président de la commission de la finance islamique au sein de l'Association des banques et établissements financiers, ce nouveau financement inclut le tourisme et les loisirs. Ainsi, les banques achèteront des forfaits de voyage et des séjours touristiques, qu'elles revendront aux clients sous forme de paiements fractionnés avec une marge bénéficiaire. Pour le secteur de l'éducation, il est question de financement des frais d'inscription dans des universités ou écoles privées, par l'achat de places pédagogiques revendues aux citoyens. Pour les soins de santé, il est prévu un accès facilité aux services médicaux, aux traitements et aux séjours dans les cliniques privées. Ces offres visent à répondre aux besoins des citoyens tout en respectant les principes de la finance islamique.

UN PAS VERS LA CONSOLIDATION DE LA FINANCE ISLAMIQUE

L'année 2025 marquera, selon des observateurs très au fait du secteur des finances, une étape importante dans le développement de la finance islamique en Algérie. La priorité sera donnée au financement des petites et moyennes entreprises (PME) et aux métiers libéraux, pour stimuler l'entrepreneuriat et diversifier l'économie. Le ministre des Finances, Laâziz Faïd, a lui-même confirmé que le secteur de l'industrie financière islamique avait suivi une évolution positive depuis son lancement en 2020 en Algérie. Les statistiques émanant du ministère des Finances indiquent que la valeur des financements accordés aux entreprises par les banques activant dans la finance islamique depuis le lancement de ces opérations a dépassé 500 milliards de DA.

Il est à noter que 12 banques commercialisent actuellement des produits islamiques, à savoir 6 publiques et 6 privées, à travers 858 fenêtres et agences réparties à l'échelle nationale, qui ont ouvert 715.886 comptes bancaires conformément aux principes de la finance islamique. Ces chiffres reflètent l'évolution positive de l'industrie financière islamique en Algérie depuis son lancement en 2020.

Ces banques proposent plusieurs produits islamiques innovants répondant aux besoins des clients dans divers domaines. L'on peut citer la banque CPA (Crédit populaire d'Algérie) qui compte introduire de nouveaux produits, tels que la participation dégressive qui est un mécanisme où la banque et le client co-investissent dans un actif, avec une réduction progressive de la part de la banque au profit du client. L'Ijara (location avec option d'achat), un autre produit qui permet aux entreprises d'acquérir des équipements tout en facilitant leur développement.

Outre les services, le CPA se concentre aussi sur le financement de l'immobilier et des investissements individuels. Un décret exécutif, entré en vigueur en juillet 2024, soutient les marges bénéficiaires des financements immobiliers islamiques, offrant ainsi des solutions attractives pour les particuliers. Cette banque a enregistré plus de 70.000 comptes ouverts avec un montant d'épargne de 47 milliards de DA enregistrés à la fin de novembre 2024.

Ce qui reflète une confiance accrue des clients dans ces produits. Avec l'ensemble de ces initiatives prises par les différentes banques, la finance islamique en Algérie entre dans une nouvelle phase, offrant des solutions adaptées aux citoyens tout en soutenant les secteurs clés de l'économie nationale.

RÔLE IMPORTANT DANS L'INCLUSION FINANCIÈRE

Il est impératif de noter aussi l'intérêt et les efforts consentis par les autorités publiques pour

promouvoir la finance islamique en tant que pilier fondamental permettant de réaliser le principe de l'inclusion financière.

Dans ce cadre, «le ministère des Finances a choisi de travailler avec des organisations internationales et arabes, dont le groupe de la Banque islamique de développement, qui possède une grande expertise et compétence en matière de finance islamique», a précisé le grand argentier du pays. Faïd a indiqué que les pouvoirs publics œuvrent actuellement à intégrer l'activité de la finance islamique dans le domaine des technologies numériques afin de proposer des solutions et des services innovants en matière de monétique islamique, tout en développant le Takaful (assurance islamique) et en promouvant le commerce extérieur dans la finance islamique.

Il a également souligné que le secteur bancaire vise à «accroître le rythme des financements islamiques pour les particuliers et les entreprises, à développer la politique de formation dans le domaine bancaire et à généraliser l'éducation financière en matière de finance islamique, ainsi qu'à soutenir les projets verts pour protéger l'environnement en adéquation avec les principes islamiques».

L'Institut de la banque islamique de développement, par le biais de son directeur général, Nawwaf Atawneh, a affirmé, il y a quelques mois, la disponibilité de cette institution à accompagner les efforts déployés par les autorités publiques pour développer la finance islamique, soulignant que l'Algérie est un membre important de la Banque islamique de développement et mérite tout le soutien nécessaire, notamment en matière de formation.

Atawneh a également salué, à cette occasion, les efforts des banques algériennes pour ouvrir des guichets et des agences dédiés à la finance islamique à travers le pays, affirmant que les experts de la Banque islamique de développement sont prêts à participer et à apporter leur expertise et leur expérience aux cadres bancaires algériens. Par ailleurs, les récentes réformes du cadre juridique régissant la finance islamique en Algérie devraient rendre les financements conformes aux préceptes de la chariaa plus attractifs et compétitifs sur la place bancaire nationale.

Plusieurs intervenants sur le marché de la finance islamique estiment que les contraintes qui existaient en raison de textes juridiques inadaptés aux caractéristiques de ce nouveau type d'activité bancaire ont commencé à disparaître progressivement avec la publication de plusieurs décrets visant à lui conférer les mêmes avantages que la finance conventionnelle.

L'APPORT CONSIDÉRABLE DES RÉFORMES

Le plus récent de ces décrets est celui du 13 juillet dernier relatif à la bonification du taux d'intérêt ainsi que du pourcentage de la marge bénéficiaire des prêts immobiliers accordés par les banques et

les établissements financiers. Ce nouveau texte fixe les niveaux et les modalités d'application de ces bonifications au titre des opérations bancaires exécutées dans le cadre des produits de financement islamique pour l'acquisition d'un logement collectif, la construction d'un logement rural ou la construction d'un logement individuel réalisé sous forme groupé dans des zones définies des wilayas du Sud et des Hauts-Plateaux.

Grâce à ce texte, les demandeurs de financement bancaire selon la formule islamique pourront bénéficier d'une bonification assurée par le Trésor public sur la marge bénéficiaire applicable, de l'ordre de 5% lorsque les revenus du bénéficiaire (plus, le cas échéant, ceux de son conjoint) se situent entre une et six fois la valeur du salaire minimum national garanti (SNMG) et de 3% lorsqu'il est compris entre 6 et 12 fois le SNMG. Ainsi, le client devra payer une marge bénéficiaire bonifiée sur son prêt immobilier, qui peut atteindre 1% lorsque le revenu du bénéficiaire se situe entre une et six fois le SNMG et 3% lorsqu'il se situe entre 6 et 12 fois le SNMG.

Dans ce cadre, le membre du Haut-Conseil islamique (HCI) et expert en finance islamique, Mohamed Boudjellal, a souligné l'importance de ce décret qui «constitue un saut qualitatif permettant d'élargir la portée des financements accordés par les banques et guichets islamiques et permettra à ces institutions financières de capitaliser les dépôts collectés au cours des quatre dernières années».

Il s'agit également d'une nouvelle étape qui permet à la finance islamique de se rapprocher de la finance classique en matière d'avantages et qui ouvre la voie à d'autres chantiers comme la généralisation du soutien accordé par l'Etat aux investisseurs dans divers secteurs (industrie, agriculture, tourisme...), à l'instar de ce qui se fait dans la finance conventionnelle. Sur ce point, le Dr Boudjellal a affirmé que des efforts au niveau du HCI sont en cours pour soumettre des propositions visant à modifier et compléter les textes juridiques relatifs aux différentes facilitations bancaires accordées par le Trésor public afin de les généraliser en incluant la finance islamique.

Pour sa part, le chef du département de la finance islamique au Crédit populaire d'Algérie (CPA), Sofiane Mazari, a estimé que les dispositions du nouveau décret exécutif constituaient «un pas important pour renforcer l'accès au financement immobilier dans le cadre des produits de la finance islamique», car ils permettront de «lever une contrainte majeure qui a entravé la croissance du secteur». Avant la publication, la finance islamique était confrontée à un défi majeur avant la publication de ce décret, car elle ne bénéficiait pas du soutien du Trésor, «ce qui la rendait plus coûteuse pour les clients et entravait ainsi sa compétitivité par rapport à la finance classique». En tout cas, ce nouveau décret, qui s'inscrit dans le cadre d'une série de textes visant à renforcer le rôle de la finance islamique sur le marché, va réduire les coûts des prêts immobiliers, faciliter l'accès à la propriété avec des charges moindres. A titre d'exemple, le nouveau texte devrait permettre des réductions allant de 20.000 DA à 30.000 DA au profit des clients concernés de cette banque publique sur les mensualités payées dans le cadre de leurs prêts immobiliers.

B. K.

NASSER HIDEUR, DIRECTEUR GÉNÉRAL D'AL SALAM BANK

«LA FINANCE ISLAMIQUE GAGNE DU TERRAIN»

Dans cet entretien, le DG d'Al Salam Bank a affirmé que la finance islamique bénéficie, désormais, d'un ancrage légal et réglementaire lui permettant une évolution prometteuse en Algérie.

Entretien réalisé par Badreddine K.



Quelle est votre appréciation de l'évolution de la finance islamique en Algérie?

Après la promulgation en 2020 des règlements d'instructions régissant l'activité bancaire conforme à la chariaa par la Banque centrale, la finance islamique bénéficie désormais d'un ancrage légal et réglementaire lui permettant une évolution prometteuse en Algérie. A la faveur de ce nouvel encadrement juridique, toutes les banques publiques et privées ont ouvert des guichets proposant des services bancaires islamiques. L'avènement de ces nouveaux acteurs bancaires islamiques a permis à l'activité de prendre un élan considérable. En effet, la finance islamique gagne du terrain et attire beaucoup d'adeptes parmi les opérateurs économiques qui sollicitent ce type de prestations dont le dépôt, la rentabilisation de la trésorerie et de financement ainsi que l'assurance Takaful. Une chose est certaine, la finance islamique évolue laborieusement mais sûrement. En tout cas, au sein des guichets islamiques, des résultats satisfaisants ont été réalisés en matière de collecte de dépôts.

Al Salam Bank a-t-elle contribué à l'engouement qu'a suscité la finance islamique sur la place?

Al Salam Bank est, faut-il le souligner, leader dans cette branche de l'économie islamique qu'est la finance islamique en Algérie. Banque universelle de droit algérien, Al Salam Bank active dans le respect des principes moraux du peuple algérien. Elle propose des produits Chariaa compatibles certifiés conformes par le conseil Chariaa de la banque. Al Salam Bank Algérie est agréée par la Banque d'Algérie en septembre 2008. Elle débute son activité avec pour objectif principal d'offrir à sa clientèle des produits et des services bancaires innovants. Elle œuvre conformément à une stratégie claire visant à soutenir la croissance économique de l'ensemble des secteurs d'activités du pays, elle offre des services bancaires novateurs aux fins de répondre aux attentes du marché, de la clientèle et des actionnaires. Banque alternative, Al Salam Bank se caractérise par son engagement au respect des principes de la chariaa dans toutes ses transactions. Son réseau est actuellement composé de 25 agences réparties sur tout le territoire national, avec l'ouverture prochaine d'autres agences ; conformément à la vision et à la stratégie de la Banque qui ambitionne d'étendre son réseau en proposant à son large public ses services et produits bancaires avec ses diverses formules et avec la meilleure qualité. Nous avons pour mission de faire face aux défis bancaires à venir des

marchés locaux, régionaux et mondiaux, tout en s'appuyant sur les plus hauts standards de qualité et de performance pour répondre au mieux aux attentes de sa clientèle et de ses investisseurs.

La finance islamique joue un rôle important dans l'inclusion financière. Etes-vous de cet avis? Comment qualifiez-vous le déroulement de l'inclusion financière dans notre pays?

La finance islamique est devenue aujourd'hui un acteur majeur dans la dynamique de diversification des sources de collecte de l'épargne et de financement de l'économie nationale. Des statistiques de la Banque d'Algérie indiquent que les ressources collectées par les guichets au sein des banques islamiques ont dépassé les 800 milliards de DA durant l'exercice 2023. Mieux, la finance chariatique peut contribuer positivement à la résorption, en partie, de cette économie informelle qui hésite à rallier la sphère bancaire à cause de leurs convictions religieuses liées à la problématique du Riba (l'usure). C'est de résorber, en fait, les liquidités utilisées dans le secteur informel. Dans ses dimensions bancaire, assurantielle ou opérations des marchés, la finance islamique pourrait ainsi contribuer de manière efficace à officialiser toute cette économie parallèle. Al Salam Bank étant une banque de proximité et proche des citoyens pour la citer comme exemple, s'est faite le devoir d'élargir la gamme de ses produits à toutes les couches et catégories de la société, y compris celles exclues du circuit bancaire à cause de leurs modestes activités de subsistance. D'où la création du produit bancaire dénommé Hirfati afin de permettre à ses artisans, ces petits métiers, ces activités économiques domestiques, exercées surtout par des femmes dont la situation demeure précaire, de bénéficier de services bancaires adaptés à leur statut, à la taille de leurs activités, à leur psychologie et les joindre, par ricochet, à la sphère bancaire officielle à travers des produits d'épargne, des micro-épargnes, des micro-crédits, et micro-assurance.

B. K.

ACTIFS DE LA FINANCE ISLAMIQUE : 3.380 MILLIARDS DE DOLLARS EN 2023

Les actifs de l'industrie des services financiers islamiques ont augmenté de 4% pour atteindre 3.380 milliards de dollars en 2023, selon un rapport publié par l'organisation IFSB (Islamic Financial Services Board).

«L'industrie mondiale des services financiers islamiques a montré une résilience remarquable, malgré un contexte économique mondial

difficile marqué par des tensions géopolitiques, l'inflation et des pressions sur les marchés bancaires», a souligné l'organisation basée dans la capitale malaisienne, Kuala Lumpur. Les Sukuk (certificats d'investissement conformes à la chariaa) ont progressé de 2,45%, atteignant 850 milliards de dollars.

B. K.

ORAN

LE PROJET DE LA TRÉMIE DU ROND-POINT DE "LA PÉPINIÈRE" LANCÉ

La réalisation du projet du rond-point de la Pépinière vient d'être enclenchée par l'opération de déplacement des réseaux d'électricité et de gaz situés sur ce site, dans la commune de Bir El-Djir (Est d'Oran). L'information est donnée par communiqué de la Direction de distribution de l'électricité et du gaz d'Oran.

Il s'agira, précise cette même source, de déplacer «près de 4 km de conduites de gaz à pression moyenne en acier, qui seront remplacées par des tuyaux en polyéthylène, ainsi que le déplacement de 13 km de réseaux électriques à haute tension». L'objectif étant, tient à préciser la Direction de distribution de l'électricité et du gaz d'Oran, d'éviter «toute interruption dans la distribution de l'électricité et du gaz, pendant la durée des travaux de la trémie». Le communiqué fait remarquer que la «Sonelgaz travaille en coordination avec les parties concernées pour garantir la réalisation de ces travaux en respectant les normes techniques en vigueur». Les travaux de déplacement des réseaux de gaz et d'électricité devraient être achevés d'ici le mois de février prochain, précise cette même source.

R. R.

MOSTAGANEM

Mise en service d'un centre de stockage des céréales à Oued El-Kheir...

Le Centre régional intermédiaire de stockage des céréales, situé

dans la commune d'Oued El-Kheir, est entré en service, rapporte l'APS, qui précise que la mise en service du centre s'est faite samedi dernier lors d'une cérémonie officielle organisée par les autorités locales à l'occasion de la Journée nationale de la commune, coïncidant avec le 18 janvier de chaque année.

«Cette structure d'une capacité de 50.000 q, qui s'inscrit dans le cadre du



programme national visant à renforcer les capacités de stockage des céréales, a nécessité une allocation budgétaire de 265 millions de dinars. Il fait partie de cinq autres structures similaires et d'un silo, actuellement en cours de réalisation dans la wilaya de Mostaganem», précise cette même source. Pour rappel, les travaux ont été achevés en six mois,

après la pose de la première pierre par le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Brahim Merad, en juillet dernier.

... UN NOUVEAU SIÈGE POUR LA COMMUNE DE HADJADJ

Par ailleurs, à l'occasion de la célébration de la Journée nationale de la commune,

les autorités locales ont également inauguré le nouveau siège de la commune de Hadjadj et honoré le président de l'Assemblée populaire communale (APC), ainsi que les employés municipaux retraités de cette collectivité locale.

La commune voisine de Benabdlemalek Ramdane a reçu le prix de la «Meilleure et plus belle commune côtière de l'année 2024», tandis qu'une subvention de 2 millions de dinars a été accordée à la commune de Hadjadj pour l'équipement de la bibliothèque municipale. D'autre part, la localité d'Ouled Youssef, relevant de la commune de Bouguirat, une salle de soins, réalisée pour une enveloppe financière de 12 millions de dinars, a été mise en service.

R. R./APS

TISSEMSILT

Prochaine entrée en exploitation de dix établissements scolaires

Le secteur de l'éducation à Tissemsilt sera renforcé, lors de la prochaine rentrée scolaire 2025-2026, par l'entrée en exploitation de dix nouveaux établissements scolaires, a-t-on appris de la Direction des équipements publics de la wilaya. Le responsable du suivi des projets réalisés, Ali Chenoui, a précisé que les infrastructures éducatives en cours de réalisation comprennent 7 écoles primaires situées dans la commune de Tissemsilt, dont les travaux ont démarré au dernier trimestre de l'année 2024,

avec un délai de réalisation prévu entre six et huit mois. Ces projets, supervisés par la Direction des équipements publics, incluent également la construction de deux CEM dans les quartiers 2.000 logements dans la nouvelle ville de Boumenghouche et 1.184 logements au chef-lieu de wilaya, avec un délai de huit mois. Un financement de plus de 533 millions de dinars a été alloué à ces projets, selon la même source.

Il est également prévu la réalisation d'un

lycée dans le quartier 2.300 logements AADL et l'aménagement de deux lycées, Ahmed El Wancharissi, dans la commune de Tissemsilt, et Sardou Abdelkader, dans la commune de Bordj Bounaâma, ainsi que la construction et l'équipement d'une salle au lycée Mohamed Belal, au chef-lieu de la wilaya, où le taux d'avancement des travaux dépasse les 95%. Enfin, un demi-pensionnat est également en cours de réalisation dans la commune de Bordj Bounaâma.

APS

CONSTANTINE

VERS LA RÉCEPTION DE 9 DÉPÔTS DE PROXIMITÉ POUR LE STOCKAGE DE CÉRÉALES

Neuf dépôts de proximité destinés au stockage de céréales devraient être livrés «au cours du premier semestre de cette année» dans plusieurs communes de la wilaya de Constantine, a-t-on appris, samedi, des services de la wilaya.

Ces magasins de stockage sont situés dans les communes d'Aïn Abid (2 dépôts), Aïn Smara (1), Ibn Badis (2), Ibn Ziad (2) et Zighoud-Youcef (2), selon la même source qui a ajouté que ces projets, qui représentent une capacité de stockage supplémentaire de 450.000 q, porteront la capacité d'emmagasinement totale dans la wilaya de Constantine à 2,1 millions de quintaux.

La récolte céréalière avait atteint dans cette wilaya plus de 1,9 million de quintaux lors la précédente campagne moissons-battage, dont plus de 376.000 q (92.200 q de blé dur, 78.000 de blé tendre, 5.000 q d'orge et 75 q d'avoine) avaient été stockés, a-t-on rappelé.

R. R./APS

Des projets pour améliorer le cadre de vie des habitants des communes rurales

Plusieurs projets de développement appelés à améliorer les conditions de vie des habitants de nombreuses communes rurales de Médéa ont été concrétisés et d'autres sont en phase d'exécution, rapporte l'APS qui cite une source de la wilaya. Il s'agit, entre autres projets, de «la mise en service d'un projet de raccordement au réseau de distribution de gaz naturel de pas moins de 55 foyers situés dans l'agglomération urbaine secondaire de Chouakria, dans la commune de Ouamri (ouest de Médéa)». Des travaux sont en cours pour le raccordement de 270 autres habitations localisées à Ouled Benhoua, El-Hammam et Aïn-Aïcha, relevant de la commune de Mfatha (sud de la wilaya) au réseau de gaz. Ce projet affiche un taux d'avancement de près de 80% et devrait être mis en service à la mi-février prochain, rapporte cette même source. Des travaux d'extension sont également prévus dans le cadre de la généralisation du réseau de gaz naturel à travers les agglomérations urbaines de la commune de Mfatha, avec

la programmation de plus de 600 autres domiciles à raccorder. Par ailleurs, un projet d'alimentation en eau potable a été mis en exploitation récemment dans la commune de Sidi-Zahar, à l'est de Médéa, au profit de 1.500 habitants des villages d'El-Gaâ et Ouled Cherifi, selon les services de la wilaya. En matière de désenclavement, il est fait part de l'aménagement de près de 6 km de pistes au niveau de la commune de Mihoub, au nord-est de la wilaya, visant à atténuer l'isolement des habitants des villages de Khelaïfia, Ouled Hamou, El-Abadia, Ouled Semida et Guelalta, tandis qu'une piste de 2,5 km est en cours d'aménagement pour le désenclavement du village d'Ouled Amar. Outre le désenclavement, ces pistes aideront au développement des activités agricoles dans la commune de Mihoub, faciliteront l'acheminement des produits agricoles et d'élevage vers les marchés locaux et contribueront à l'essor socio-économique des villages ruraux concernés.

R. R./APS

MÉDÉA

Des milliers de Palestiniens dans la rue à l'occasion du cessez-le-feu à Ghaza

Des milliers de Palestiniens sont descendus dans les rues de Ghaza à l'occasion de l'entrée en vigueur, hier matin, d'un cessez-le-feu, certains pour «célébrer» l'évènement, d'autres pour se recueillir sur les tombes de leurs proches, tombés en martyrs lors de l'agression sioniste génocidaire, rapportent des médias.



«J'ai l'impression d'avoir enfin trouvé de l'eau dans le désert pendant 15 mois. Je me sens à nouveau vivante», a déclaré à l'agence de presse Reuters Aya, une femme déplacée de la ville de Ghaza, réfugiée à Deir Al-Balah, dans le centre de l'enclave, depuis plus d'un an. «Nous attendons maintenant le jour où nous rentrerons chez nous dans la ville de Ghaza», a ajouté Aya avant de poursuivre : «Qu'elle soit endommagée ou non, cela n'a pas d'importance, le cauchemar de la mort et de la famine est terminé.» «La vie ne sera pas meilleure à cause des destructions et des pertes que nous avons subies. Mais au moins, j'espère qu'il n'y aura plus de bain de sang pour les femmes et les enfants», a-t-elle encore confié. Pour sa part, Ahmed Abu Ayham, 40 ans, déplacé avec sa famille de la ville de Ghaza et réfugié à Khan Younis, a déclaré que la scène de destruction dans sa ville natale était «épouvantable».

L'accord de cessez-le-feu est entré en vigueur hier à Ghaza à 9h15 GMT, après avoir été retardé de plus de deux heures et demie, en raison de la décision des autorités de l'occupation sioniste de ne l'appliquer qu'après réception de la liste des prisonniers de guerre à libérer, avait rapporté plus tôt l'agence de presse palestinienne Wafa. Peu avant sa mise en œuvre, les forces d'occupation ont bombardé hier matin plusieurs zones de la bande de Ghaza, faisant 11 martyrs et des dizaines de blessés, selon des sources palestiniennes.

LE FORUM DES JOURNALISTES PALESTINIENS APPELLE À DOCUMENTER LE GÉNOCIDE SIONISTE

Le Forum des journalistes palestiniens a appelé les médias internationaux à prendre des mesures urgentes pour documenter les crimes sionistes dans la bande de Ghaza, qui ont entraîné un génocide et des

souffrances humaines sans précédent. Dans un communiqué publié hier, le Forum a affirmé que «l'absence de couverture médiatique directe représente une soumission au blocus injuste imposé à la réalité de la situation à Ghaza, permettant ainsi à l'occupation de poursuivre ses tentatives de dissimulation de ses crimes contre les civils innocents».

Il a souligné que «la présence des médias internationaux à Ghaza est essentielle pour garantir la documentation des crimes et violations en temps opportun». En effet, selon la source, «le passage du temps sans que les équipes médiatiques ne parviennent sur les lieux des crimes facilite pour l'occupant la dissimulation des preuves et l'effacement des

traces des crimes, empêchant ainsi la vérité d'atteindre le monde et entravant la quête de justice pour les victimes».

Le Forum des journalistes palestiniens a averti que le maintien du blocus médiatique depuis 15 mois pendant la guerre d'extermination à Ghaza constitue une «violation flagrante de la liberté de la presse et du droit des peuples à connaître la vérité». Il a appelé les journalistes et les institutions médiatiques à «refuser les diktats (sionistes) et à ne pas se soumettre aux tentatives de les empêcher d'accomplir leur devoir moral et professionnel». Le Forum a, enfin, réaffirmé que documenter les crimes et les transmettre au monde «n'est pas seulement une responsabilité professionnelle, mais un devoir humanitaire et moral qui exige du courage et de la persévérance face à tous les obstacles».

L'UNRWA DISPOSE DE 4.000 CAMIONS D'AIDE HUMANITAIRE PRÊTS À ENTRER À GHAZA

Le commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), Philippe Lazzarini, a confirmé, hier, que l'agence disposait de 4.000 camions chargés d'aide humanitaire, dont la moitié

transportant de la nourriture et de la farine, prêts à entrer dans la bande de Ghaza. Lazzarini a estimé qu'une fois que l'aide humanitaire commencera à affluer, les attaques contre les convois humanitaires à Ghaza devraient diminuer après le cessez-le-feu, a rapporté l'agence de presse palestinienne Wafa. Il a souligné que l'UNRWA restait déterminée à poursuivre ses opérations à Ghaza et en Cisjordanie occupée, malgré l'interdiction de ses activités imposée par l'entité sioniste, qui doit entrer en vigueur le 30 janvier 2025. «L'UNRWA est la seule agence capable de fournir des services essentiels de santé et d'éducation à Ghaza», a-t-il martelé. Dans un communiqué, Rik Peepkorn, le représentant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans les territoires palestiniens occupés, avait révélé que l'organisation prévoyait de déployer un nombre non spécifié d'hôpitaux de campagne pour soutenir le secteur de la santé gravement touché à Ghaza au cours des deux prochains mois. Le bilan de l'agression génocidaire sioniste contre la bande de Ghaza s'est alourdi à 46.913 martyrs et 110.750 blessés, depuis le 7 octobre 2023, ont, par ailleurs, indiqué, hier, les autorités palestiniennes de la santé.

R. I./APS

DES COUPURES DE COURANT AFFECTENT DE NOMBREUSES ZONES APRÈS DES ATTAQUES DE DRONES AU SOUDAN

De nombreuses zones au Soudan ont été plongées dans le noir après des attaques de drones contre des installations de production d'électricité, ont rapporté hier des médias, citant des responsables. Selon les médias, les coupures d'électricité ont commencé après des attaques de drones attribuées aux Forces de soutien rapide (FSR) sur le barrage de Merowe, le plus grand du pays, qui ont affecté l'Etat du nord du Soudan, tandis qu'un problème technique a touché les Etats du Nil et de la mer Rouge. «Les coupures se sont étendues

samedi après une attaque nocturne contre la centrale électrique d'al-Shouk, dans l'est du pays, mettant hors service les Etats de Gedaref, Kassala et Sennar», ont indiqué des responsables, cités par des médias. «L'attaque contre la centrale électrique a entraîné des coupures d'électricité dans les hôpitaux, les écoles et les installations d'approvisionnement en eau, ce qui menace la vie des civils, en particulier dans ces circonstances humanitaires difficiles», a déclaré l'organisation de défense des droits de l'homme Emergency Lawyers.

«Ces attaques ne privent pas seulement les civils de leurs droits fondamentaux, mais augmentent aussi le risque d'une escalade de la violence», ont-ils ajouté. Le Soudan est en proie à un conflit depuis la mi-avril 2023 qui a fait quelque 20.000 morts et provoqué également la plus grande crise de déplacement de population au monde, forçant plus de 14 millions de personnes, soit environ 30% de la population, à quitter leur foyer, selon les Nations unies.

APS

Le Mexique ferme un tunnel clandestin vers les Etats-Unis

Les autorités mexicaines vont sceller un tunnel clandestin découvert à la frontière américaine permettant de relier Ciudad Juarez à la ville texane d'El Paso, a annoncé aux médias un responsable militaire, précisant qu'une enquête était en cours sur sa construction. Découvert le 10 janvier par les services de sécurité américains et mexicains, le tunnel s'étend sur environ 300 m du côté mexicain et est équipé d'éclairage, de ventilation et d'un système de soutènement pour prévenir les effondrements. «Dissimulé dans un collecteur d'eaux de pluie entre les deux villes, son accès mesure environ 1,8 mètre de haut sur 1,2 mètre de large, permettant un passage aisé de personnes ou de marchandises», a déclaré le général Jose Lemus,

commandant de la garnison militaire de Ciudad Juarez qui surveille le tunnel. La construction du tunnel «a dû prendre beaucoup de temps... peut-être un ou deux ans», a indiqué le général aux journalistes, refusant de préciser depuis quand il était opérationnel et qui pourraient en être les constructeurs et les utilisateurs. Il a précisé que le bureau du procureur général mexicain était chargé de l'enquête et devrait déterminer s'il y a eu complicité des autorités, le tunnel ayant été construit sans qu'elles s'en aperçoivent. Jose Lemus a également révélé que des indices sur l'existence et l'emplacement du tunnel avaient été évoqués par des passeurs sur les réseaux sociaux.

APS

Pour attirer les IDE, la Turquie prône la dévaluation de la monnaie locale

Dans une conjoncture où le pays mène une rude bataille contre l'inflation qui ne cesse de croître, la Turquie adopte une nouvelle politique pour attirer les investissements sur son marché local, prônant la dévaluation de sa monnaie locale, la livre turque.

C'est ce que vient de dévoiler le gouvernement du pays, selon des médias locaux, expliquant que cette démarche consiste à mettre en place une stratégie à travers laquelle la monnaie du pays se maintient dans «une fourchette de dépréciation étroite», en prenant comme indicateur réel le pouvoir d'achat, et ce, en laissant la livre se déprécier tout en restant prudent sur le taux d'inflation. Dans ce sillage, tel qu'il ressort des rapports de suivi de la Banque centrale turque, la monnaie locale a perdu 16% de sa valeur durant la seule année 2024, ce qui a été en conséquence favorable pour les investisseurs opérant sur le marché financier d'augmenter leurs «ren-

dements de 50% sur les obligations libellées en livre», selon des données du gouvernement relayés la semaine précédente par des médias. Dans une nouvelle note sur les prévisions de la politique monétaire du pays en 2025, la Banque centrale turque relève que «les actifs libellés en livre resteront attractifs pour les investisseurs, ce qui laisse entendre que le contrôle des prix à la consommation restera un pilier essentiel des politiques visant à réduire l'inflation». Avec ces objectifs, cette démarche a en tout cas suscité l'enthousiasme des milieux financiers dans le pays et des experts qui y voient des signes positifs pour les investissements dans les actifs turcs durant l'année en cours.



C'est le cas du stratège en chef pour les devises auprès de l'institution bancaire Union Banker Brief, Peter Kinsella, qui estime qu'«en termes d'échanges d'intérêts, il s'agit d'une stratégie très rentable». A titre indicatif, selon une évaluation Bloomberg, spécialisé dans l'information économique et financière, durant le deuxième semestre 2024, «les investisseurs qui ont emprunté en dollar et investi dans des obligations libellées en livre turque ont obtenu un rendement moyen de 15%». Avec cette évolution, le directeur principal des investissements au sein du groupe Aberdeen Investments, Victor Sabo, estime que «les transactions sur la livre restent intéressantes à l'heure actuelle», mais tout en restant attentif à «la vitesse à laquelle la Banque centrale turque réduit les taux d'intérêt».

UNE BAISSSE DE 2,5% DU TAUX DIRECTEUR

L'analyste économique auprès Goldman Sachs, Clemens Graf, pour sa part, trouve qu'«il est peu probable que la Banque centrale turque permette une accélération de la dévaluation de la livre à court terme», et ce, même si la principale institution bancaire de Turquie a procédé à la fin décembre dernier à une légère révision à la baisse de son principal taux directeur. En effet, après l'avoir maintenu à

un niveau fortement élevé de 50% depuis mars dernier, la Banque centrale turque a procédé pour la première à une réduction de 2,5% de son principal taux de directeur, qui s'établit actuellement à 47,5%. A titre indicatif, selon une évaluation Bloomberg, spécialisé dans l'information économique et financière, durant le deuxième semestre 2024, «les investisseurs qui ont emprunté en dollar et investi dans des obligations libellées en livre turque ont obtenu un rendement moyen de 15%». Avec cette évolution, le directeur principal des investissements au sein du groupe Aberdeen Investments, Victor Sabo, estime que «les transactions sur la livre restent intéressantes à l'heure actuelle», mais tout en restant attentif à «la vitesse à laquelle la Banque centrale turque réduit les taux d'intérêt», partageant ainsi l'avis

du stratège en chef d'Union Banker Brief. Par ailleurs, avant la fin de l'année 2024, le ministre des Finances turc, Mehmet Simsek, a révélé un plan d'austérité dans un contexte d'inflation élevée, dont l'objectif est de «freiner l'inflation dans le pays et d'attirer les investissements étrangers». Ainsi, tout en maintenant la réforme du système fiscal du pays, le plan d'austérité conçu par le ministère des Finances «ne prévoit que des projets d'investissement publics essentiels dans les années à venir», tandis que «la priorité sera donnée aux initiatives prévues dans les zones sismiques, aux plans de transformation verte et numérique et aux projets portuaires et ferroviaires à proximité des zones industrielles», avait expliqué le grand argentier du pays pour défendre son plan. **Ahmed A.**

Près de 130 milliards USD de recettes touristiques en Espagne en 2024

Avec des recettes engrangées durant l'année précédente qui ont atteint 126 milliards d'euros (près de 130 milliards de dollars), l'Espagne vient de battre un nouveau record et se hisse au rang de deuxième pays touristique de l'Union européenne après la France. Durant la même année, la péninsule ibérique a accueilli 94 millions de touristes internationaux, soit près du double de la population locale du pays et une croissance de 10% par rapport aux 85,1 millions de visiteurs enregistrés l'année d'avant (2023), selon des estimations encore «provisoires» révélé mercredi dernier par le ministre espagnol du Tourisme, Jordi Hereu. «Le pays continue donc de battre des records en matière d'accueil du tourisme international et confirme son rôle de premier plan dans le secteur touristique», a déclaré le ministre à l'annonce de ces résultats, tout en mettant en avant «les importantes retombées économiques pour l'Espagne». En termes de recettes, avec les 126 milliards d'euros engrangés en 2024, l'Espagne a enregistré une croissance de 18 milliards d'euros (plus de 18,5 milliards de dollars) en l'espace

d'une année par rapport aux 108 milliards d'euros (plus de 111 milliards de dollars) enregistrés en 2023, selon le membre du gouvernement de Pedro Sanchez. De son côté, l'association des professionnels du secteur du tourisme en Espagne, Mesa del Turismo, tablait sur l'accueil de 95 millions de visiteurs en 2024 pour un niveau de dépense de 200 milliards d'euros (près de 206 milliards de dollars) en intégrant celles des touristes nationaux, selon un rapport prévisionnel qu'elle a publié au début du mois de décembre dernier. En tout cas, ces performances du secteur du tourisme, qui est l'un des principaux contributeurs au PIB (produit intérieur brut) du pays, se présentent comme un levier important pour l'économie espagnole, qui devrait enregistrer un taux de croissance de 3,1% en 2024, tel qu'il ressort des prévisions de la Banque d'Espagne, ce qui est un niveau nettement supérieur à celui de l'ensemble de la zone euro, ne devant pas dépasser le cap de 0,8%, selon la BCE (Banque centrale européenne). **A. A.**

EGYPTE : LE PLAN DEDÉVELOPPEMENT 2024-2025 EN DÉBAT

La ministre égyptienne de la Planification, du Développement économique et de la Coopération internationale, Rania Al-Mashat, vient de dévoiler la semaine précédente le bilan d'étape du plan d'action 2024-2025 mis en œuvre par son département. A cette occasion, la ministre a procédé en premier lieu au décodage des concepts de «développement économique» et de «coopération internationale», estimant que «le développement économique étant un objectif et la coopération internationale étant l'outil qui permet d'attirer différents types de financement à l'attention des investissements publics et privés pour répondre aux exigences de l'économie». Cependant, a-t-elle rappelé, l'action de son ministère est «basée sur deux cadres stratégiques, à savoir la Vision Egypte 2030 et le programme national de réformes structurelles». Ainsi, selon la ministre, «le développement économique est un objectif global qui résulte de l'amélioration des niveaux de vie d'une part, et du renforcement des capacités productives de l'autre». «Par définition, le développement économique est un concept large qui ne se limite pas à la seule croissance économique, mais regroupe un ensemble d'efforts et d'initiatives interconnectés à plusieurs niveaux», a expliqué Rania Al-Mashat. Et d'ajouter : «Il y a d'abord le développement humain qui se focalise sur l'éducation, la santé et le renforcement des compétences humaines, ensuite il y a le développement industriel qui s'oriente vers la production en créant des emplois, ce qui donne une impulsion aux petites et moyennes entreprises (PME)». Enfin, le troisième niveau de développement, selon la ministre, est celui qui «englobe tous les secteurs qui font l'objet d'échanges commerciaux, comme l'industrie, l'agriculture et le renforcement des capacités compétitives».

CÉLÉBRATION DU 70^e ANNIVERSAIRE DE DIDOUCHE MOURAD

Le parcours révolutionnaire du chahid évoqué

A l'occasion du 70^e anniversaire de la mort du martyr Didouche Mourad, le Musée national du moudjahid a organisé, samedi dernier, à Alger, une conférence sur le parcours politique et militant du chahid.

Lors de cette occasion, à laquelle ont assisté des représentants de la famille révolutionnaire et des membres de la famille du chahid Didouche Mourad, le directeur du musée, Hassan Maghdouri, a soutenu que «le chahid, qui faisait partie des héros ayant fait la gloire de l'Algérie et balisé le chemin pour l'indépendance, était convaincu qu'il était né pour sacrifier sa vie pour la patrie». Selon le même responsable, le ministère des Moudjahidine et des Ayants droit «a toujours honoré la mémoire des symboles de la Révolution de libération grâce auxquels nous vivons en stabilité (...)», l'objectif étant de jeter les ponts entre la génération de la Révolution et les générations montantes, mais aussi pour préserver le legs des chouhada et la cohésion nationale, en application des orientations du président de la République, Abdelmadjid



A travers leurs témoignages et interventions, des moudjahidine et des académiciens ont mis en avant la personnalité révolutionnaire du chahid Didouche Mourad, dit Si Abdelkader, qui faisait partie des six chefs historiques ayant déclenché la Révolution.

Tebboune, qui a toujours insisté sur l'importance de la mémoire nationale. Le ministère s'emploie à la mise en œuvre de la politique du président de la République pour transmettre

le message de l'histoire nationale aux générations, notamment en cette conjoncture qui «nous contraint à préserver cette histoire et à faire face à ceux qui tentent de

tourner la page du passé», a-t-il soutenu, affirmant que le peuple algérien «demeurera fidèle au message des chouhada et préservera ce legs» et que «l'Algérie est résolue à parachever le processus de développement».

A travers leurs témoignages et interventions, des moudjahidine et des académiciens ont mis en avant la personnalité révolutionnaire du chahid Didouche Mourad, dit Si Abdelkader, qui faisait partie des 6 chefs historiques ayant déclenché la Révolution. Dans ce sens, l'historien Dehmane Touati s'est longuement arrêté sur la portée de la conférence. «Il est nécessaire de tirer des enseignements des artisans de la Révolution», a-t-il dit.

L'enseignant Abdallah Athamnia et le moudjahid Melzi Salah ont, pour leur part, évoqué quelques haltes du parcours révolutionnaire du chahid qui a sacrifié sa vie pour la patrie malgré son jeune âge. La conférence a été ponctuée par la projection d'un film documentaire sur «Si Abdelkader». Un hommage a été également rendu à sa famille. **R. C./APS**

«Les mécanismes de préservation des manuscrits», en débat à Ouargla

Les manuscrits constituent de précieux trésors hérités qu'il appartient de préserver, ont souligné les participants à une journée d'étude intitulée «Les mécanismes de sauvegarde et de préservation des manuscrits», organisée samedi à Ouargla. Un membre du Laboratoire du patrimoine linguistique et littéraire de l'Université Kasdi-Merbah d'Ouargla (UKMO), Abdelkader Bakader, a indiqué, dans sa communication intitulée «Mode de réalisation des manuscrits», que la wilaya d'Ouargla recèle un patrimoine de manuscrits d'érudits de la région, en quête de valorisation. Il a appelé, pour cela, les propriétaires et détenteurs de ces trésors, entassés dans les bibliothèques de particuliers, à les mettre à la disposition des chercheurs à l'effet de les consulter et prendre les mesures nécessaires pour leur sauvegarde de disparition. Pour sa part, le Pr Belkacem Malkia, de l'Ecole normale supérieure (ENS) d'Ouargla, a estimé, dans son intervention, «la conscience de l'intérêt du manuscrit, et son impact dans la préservation du patrimoine écrit», que «les mesures prises pour préserver les manuscrits demeurent moins efficaces sans une véritable prise de conscience de la valeur de ce patrimoine inestimable». «Les expériences des laboratoires et des bibliothèques dans la préservation et l'archivage des manuscrits» est le titre développé par le Dr Abdallah Baïchi du Centre national des manuscrits (CNM), qui a exprimé son regret de voir le manuscrit

dans un état de délabrement, en dépit des efforts de préservation fournis par leurs propriétaires. Baïchi s'est, toutefois, félicité des actions menées par l'Etat, représenté par le ministère de la Culture et des Arts, à travers la création d'un Centre national des manuscrits au niveau de la wilaya d'Adrar, chargé du recensement et catalogage des manuscrits à l'échelle nationale et l'intervention, par des équipes techniques relevant du centre, pour le sauvetage, la restauration et la préservation des manuscrits détériorés. Cette rencontre, accompagnée d'ateliers de travail, s'assigne comme objectifs la préservation, l'archivage et le suivi des manuscrits, ainsi que le recensement des trésors écrits dans la région, en vue de leur intégration dans la carte nationale de dépôt des manuscrits, l'ancrage de la culture de la préservation du manuscrit, de recensement et de catalogage, en sus de la formation des propriétaires des bibliothèques sur les modes de sauvegarde des manuscrits. Initiée par l'association culturelle et patrimoniale locale El-Kacimia, en coordination avec la Direction de la culture et des arts de la wilaya d'Ouargla, avec le concours du Centre national des manuscrits Chahid Hakoumi Mohamed d'Adrar, et le Laboratoire du patrimoine linguistique et littéraire du Sud-Est algérien à l'UKMO, la rencontre, tenue à la maison de la culture Moufidi-Zakaria, a regroupé une pléiade d'enseignants des universités d'Ouargla et El-Oued.

La coopérative Oscar pour la culture et les arts de Biskra rend hommage à Maâti Bachir

La coopérative Oscar pour la culture et les arts de Biskra a commémoré, samedi au théâtre régional Chebbah-Mekki de la capitale des Ziban, le 21^e anniversaire de la mort du défunt musicien Mebarki Bachir, connu sous le nom de Maâti Bachir (1942-2004). La manifestation, organisée sous le slogan «Ecole de la diversité, de la créativité et de la pérennité», a donné lieu à des représentations artistiques, musicales et lyriques ainsi qu'à la projection de documentaires dédiés au parcours personnel et artistique du regretté Maâti Bachir, originaire de Biskra, disparu le 8 janvier 2004. L'événement a également été marqué par la présentation de témoignages qui ont mis en exergue «la personnalité exceptionnelle» du défunt musicien en tant qu'un des symboles de la musique et de la chanson algériennes auxquelles il a beaucoup donné, composant, notamment, à l'intention d'artistes reconnus comme Noura, Djahida, Saloua, Khelifi Ahmed et Tarek Djenane, entre autres. Cette initiative visait, selon ses organisateurs, à «contribuer à la préservation de la musique algérienne authentique» ainsi qu'à «faire connaître aux jeunes le patrimoine culturel diversifié de notre pays». Un patrimoine qu'il est du «devoir de chacun de préserver dans un contexte marqué par le flot ininterrompu de produits artistiques internationaux mis sur le devant de la scène par les moyens de communication modernes», a souligné la vice-présidente de la coopérative Oscar, Houda Berbache. La commémoration de l'anniversaire de la mort du regretté musicien Maâti Bachir a également offert l'opportunité d'honorer un certain nombre d'artistes locaux qui ont enrichi la scène culturelle de la région, et ce, lors d'une cérémonie à laquelle ont assisté les autorités de la wilaya, et des personnalités culturelles et artistiques de différentes régions des Ziban. **APS**

ILS ONT MANIPULÉ DES TESTS D'ÉMISSIONS :

Forte amende pour Toyota et Hino Motors aux Etats-Unis

Cette affaire n'est pas sans rappeler le scandale Volkswagen de 2015, où le constructeur allemand a été pris en flagrant délit de manipulation des tests d'émissions. Cependant, l'affaire Hino se distingue par son implication directe dans la stratégie de développement durable de Toyota.



Le groupe Toyota et sa filiale Hino Motors font actuellement face à une pression croissante pour redresser leur image et se conformer aux normes environnementales après un scandale majeur lié aux violations des émissions de moteurs diesel. En effet, les autorités américaines ont annoncé un règlement de 1,6 milliard de dollars impliquant Hino Motors, suite à la vente illégale de plus de 105.000 moteurs diesel ne respectant pas les normes strictes d'émissions aux États-Unis entre 2010 et 2022.

Le règlement, qui doit encore être approuvé par un juge américain, comprend une amende pénale de 521,76 millions de dollars, des pénalités civiles de 442,5 millions de dollars pour les autorités américaines, ainsi que 236,5 millions de dollars destinés à la Californie, un Etat notoirement strict en matière de protection de l'environnement. De plus, un programme d'atténuation des émissions excédentaires d'un montant de 155 millions de dollars a été mis en place pour compenser les effets de la pollution supplémentaire.

Cette affaire n'est pas sans rappeler le scandale Volkswagen de 2015, où le constructeur allemand a été pris en flagrant délit de manipulation des tests d'émissions. Cependant, l'affaire Hino se distingue par son implication directe dans la stratégie de développement durable de Toyota. Le groupe japonais a longtemps été perçu comme un leader dans l'innovation automobile, notamment avec ses véhicules hybrides et électriques. Pourtant, cette affaire met en lumière une déviation importante de cet engagement, notamment dans le domaine des moteurs diesel.

L'IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE TOYOTA

Toyota, qui a lancé son célèbre modèle hybride Prius dans les années 1990, a toujours mis en avant son engagement pour l'environnement. Toutefois, cette violation des normes d'émissions par Hino, sa filiale de camions et moteurs, marque une fracture dans l'image verte de la société. Si Toyota a investi massivement dans les technologies hybrides et électriques,

Hino, de son côté, a été impliqué dans une pratique contraire à l'esprit du développement durable en falsifiant des données relatives aux émissions de CO₂.

Selon le ministère de la Justice et l'Agence de protection de l'environnement, «Hino a falsifié des données pendant des années pour contourner la réglementation», un manquement qui a eu des conséquences désastreuses pour la qualité de l'air, notamment en Californie, où la législation est particulièrement stricte.

Face à cette situation, la société a été contrainte de revoir ses pratiques internes, avec des promesses de transformation. Le président de Hino, Satoshi Ogiso, a affirmé que «la société avait amélioré sa culture interne, ses pratiques de surveillance et de conformité». Toutefois, le défi reste immense pour Hino, car la rupture avec le passé implique bien plus que la mise en place d'une politique de conformité. Il est désormais impératif pour Toyota de veiller à ce que ses filiales, y compris Hino, alignent leurs pratiques sur ses engagements envers le développement durable.

Le règlement inclut également un programme de rappel de moteurs et une mise à jour des modèles affectés, mais plus encore, il s'agit d'un moment clé pour repenser la stratégie de l'entreprise. À l'heure où les consommateurs et les régulateurs se montrent de plus en plus exigeants concernant les pratiques environnementales des entreprises, Toyota devra redoubler d'efforts pour redorer son image en matière de responsabilité environnementale.

UN APPEL À LA TRANSPARENCE ET À LA RESPONSABILITÉ

Le scandale Hino illustre un point crucial. Dans un monde où la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique sont au cœur des préoccupations mondiales, les entreprises, notamment les géants de l'automobile comme Toyota, doivent faire preuve de transparence et d'intégrité. La stratégie de développement durable ne peut plus se limiter aux discours et aux innovations technologiques. Elle doit impérativement s'accompagner d'une rigueur totale dans la conformité aux normes et une réelle volonté de respecter l'environnement.

Le scandale Hino constitue ainsi un appel à la prise de responsabilité des acteurs du secteur automobile. La question qui se pose maintenant est de savoir si Toyota, à travers son unité Hino, saura tirer les leçons de cette crise pour non seulement se conformer aux normes environnementales, mais aussi pour s'imposer comme un modèle de durabilité et d'innovation dans un secteur aussi névralgique.

F. B.

GOOGLE S'ASSOCIE À L'INDE POUR ÉLIMINER LE CO₂ AVEC DU BIOCHAR

Google a annoncé, ce week-end, un partenariat stratégique avec l'entreprise indienne Varaha pour acheter des crédits de carbone générés par la transformation de déchets agricoles en biochar, une solution innovante pour éliminer le dioxyde de carbone (CO₂) de l'atmosphère. L'accord, signé ce week-end, marque la première incursion de Google dans le secteur indien de l'élimination du carbone, une étape significative dans ses efforts pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2030. Cette initiative est l'une des plus importantes jamais réalisées en matière de biochar, une méthode de séquestration du CO₂ qui suscite un intérêt croissant.

Varaha, une entreprise pionnière dans ce domaine, va transformer des déchets agricoles issus de centaines de petites exploitations en biochar, un matériau qui piège le carbone pendant des siècles tout en apportant des bienfaits à la qualité des sols. Google prévoit

d'acheter 100.000 tonnes de crédits carbone d'ici à 2030 dans le cadre de cette initiative. Le biochar, en plus d'être une méthode durable d'élimination du CO₂, pourrait également offrir une alternative précieuse aux engrais chimiques, dont l'utilisation en agriculture a des impacts environnementaux importants. Randy Spock, responsable de l'élimination du carbone chez Google, a exprimé «l'optimisme de l'entreprise face à cette solution», soulignant que «le biochar présente l'avantage d'être facilement évolutif, tout en utilisant des technologies éprouvées».

Le marché du carbone se développe rapidement, alors que les entreprises et les gouvernements recherchent des solutions pour fournir leurs émissions. Cependant, des experts avertissent que «ces méthodes ne peuvent en aucun cas remplacer la réduction directe des émissions». Le carbone stocké dans le biochar pourrait ne

pas être éliminé de manière permanente, ce qui soulève des questions.

Madhur Jain, directeur général de Varaha, a expliqué que «le potentiel de cette technologie est immense, notamment en Inde, où les déchets agricoles représentent une source significative de matière première». «Les déchets des fermes indiennes pourraient générer suffisamment de biochar pour stocker plus de 100 millions de tonnes de CO₂ chaque année», a-t-il ajouté.

Bien que le CDR (Carbon Dioxide Removal) ne représente qu'une petite fraction du commerce mondial du carbone, son rôle devrait se renforcer dans les années à venir. Malgré les critiques, la solution semble offrir une réponse pragmatique aux enjeux climatiques actuels, à condition de l'intégrer dans une approche globale visant à réduire les émissions et à favoriser la transparence.

F. B.

LA VOIE D'ALGÉRIE

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Edité par la Sarl
Chrome Communication

ADMINISTRATION

administration@lavoiedalgerie.dz

Directrice générale/Gérante :

Saida Azzouz

saidaazzouz@lavoiedalgerie.dz

Directeur de la publication

Lyès Menacer

lyesmenacer@lavoiedalgerie.dz

Directrice de la rédaction

Rabah Nadri

redaction@lavoiedalgerie.dz

Directeur technique

Kamal Allalou

pao@lavoiedalgerie.dz

Infographiste

Imane Bouassel

Siège social :

02 Rue Farid Zouïèche,
Maison de la Presse Kouba 16008– Alger

Tél. :/Fax : +213 023 709 668

E-mail : lavoiedalgerie@gmail.com

Pour votre PUBLICITÉ, s'adresser à :

Régie publicitaire : 023 709 668

Mobile : 0561 982 772

(publicite@lavoiedalgerie.dz)

Pour votre COURRIER

coordination@lavoiedalgerie.dz

IMPRESSIION

Société d'Impression
d'Alger (SIA)

DIFFUSION

Chrome communication
(diffusion@lavoiedalgerie.dz)

Meridja honoré par l'UAJ pour son engagement exceptionnel

L'Union africaine de judo (UAJ) a accordé une distinction à Mohamed Meridja, vice-président de l'UAJ, pour son engagement indéfectible envers le judo. Cet honneur vient saluer son dévouement à l'éducation et ses efforts constants pour promouvoir les valeurs de ce sport à travers le continent. L'UAJ a exprimé sa «gratitude» envers Meridja pour son «rôle essentiel dans le développement du judo». Ancien champion d'Afrique et médaillé international, Mohamed Meridja a marqué l'histoire du judo algérien et africain, avec des titres prestigieux, notamment deux championnats d'Afrique en 1985 et 1986 et une médaille d'or aux Jeux africains de Nairobi en 1987. Après sa carrière d'athlète, il a pris des responsabilités au sein de la Fédération internationale de judo (FIJ) et de la Fédération algérienne de judo (FAJ), où il a contribué à plusieurs succès majeurs, notamment la médaille de bronze féminine par équipe aux championnats du monde de 2005 au Caire. Récemment réélu à la vice-présidence de l'UAJ, Meridja continue de jouer un rôle clé dans la structuration du judo africain, tout en soutenant la candidature de l'Algérie pour l'organisation des Championnats d'Afrique de judo en 2027.

N. O.

La BNH s'engage avec l'AADL pour livrer le projet AADL-3 dans les délais



D.R.

La Banque nationale de l'habitat (BNH) a rassuré, dans un communiqué rendu public sur son compte facebook, les souscripteurs du programme AADL-3 en annonçant qu'elle mettra en place «un accompagnement financier de grande envergure afin d'assurer l'achèvement des logements dans les délais impartis et selon les normes de qualité requises». Ce programme, qui prévoit la construction de près de 200.000 unités résidentielles destinées à la location-vente, représente un tournant stratégique dans l'ambition du gouvernement d'améliorer les conditions de logement pour des milliers de souscripteurs en attente d'un logement décent. Dans son communiqué officiel, la BNH a révélé qu'elle avait finalisé les accords de financement pour ce projet d'envergure, le qualifiant de «programme essentiel pour répondre aux besoins de logement de millions de ci-

toyens algériens», précisant que «ce financement, structuré sous forme de prêt syndiqué, bénéficie du soutien de plusieurs banques publiques, un gage de solidité pour mener à terme cet ambitieux projet annoncé par le président de la République». Le programme AADL-3 est dirigé par l'Agence pour l'amélioration et le développement du logement, qui, selon le communiqué, recevra un soutien significatif de la part de la BNH et de ses partenaires bancaires. Cette synergie entre les acteurs du secteur vise à garantir que ces logements soient livrés dans les délais, tout en respectant les normes de qualité exigées. Le BNH s'engage ainsi à «fournir le financement nécessaire pour l'achèvement des infrastructures, permettant à l'AADL de se concentrer sur la gestion du projet et la coordination avec les entreprises engagées dans ledit projet». Pour rappel, pas moins de 1.024.342 demandes d'in-

scriptions au programme AADL-3 ont été acceptées, selon le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Mohamed Tarek Belaribi, affirmant que «les textes réglementaires du programme AADL-3 ont été finalisés», tout en annonçant la finalisation des procédures de sélection des lots de terrains réservés la première partie du programme, et dont la superficie est estimée à 7.000 ha.

Du reste, il convient de signaler que les contrats administratifs relatifs aux parcelles de terrains concernées par le programme sont prêts, et ce, au même titre que les cahiers des charges relatifs aux études qui ont été approuvés.

F. B.

Démantèlement d'un réseau de trafic de migrants à Oran

Les services de police d'Oran ont réussi à démanteler un réseau criminel opérant dans le domaine du trafic de migrants et d'organisation de traversées clandestines par mer, composé de quatre individus, dont les organisateurs de ces traversées, a-t-on appris, hier, auprès de ce corps de sécurité. L'opération a été enclenchée suite à des informations parvenues aux éléments de la police judiciaire, selon lesquelles les membres du réseau préparaient des traversées clandestines par mer à indiquée la cellule de communication et des relations publiques de la direction de la sûreté de wilaya. Les services de police ont intensifié les investigations sur le terrain et procédé à la surveillance des activités criminelles du réseau, parvenant à identifier ses membres, et après l'accomplissement de l'ensemble des procédures légales, quatre individus, dont les organisateurs des traversées, ont été arrêtés. Une procédure judiciaire a été engagée contre les membres du réseau, qui ont été présentés devant la justice pour trafic de migrants au sein d'une organisation criminelle transnationale et pour avoir organisé une sortie illégale d'un certain nombre de personnes du territoire national, en vue d'obtenir un bénéfice financier, selon la même source.

Cessez-le-feu à Ghaza : début d'échange de prisonniers avec la remise par le Hamas de trois détenues sionistes

L'opération d'échange de prisonniers entre le mouvement de résistance palestinien Hamas et l'entité sioniste a commencé hier soir avec la remise de trois détenues sionistes au Comité international de la Croix-Rouge (CICR), dans le cadre de l'accord de cessez-le-feu entre le Hamas et l'entité sioniste dans la bande de Ghaza, a rapporté Al Jazeera. La chaîne Al Jazeera a retransmis en direct l'opération de remise de trois détenues par les brigades Ezzedine al-Qassam, la branche militaire du Hamas, au Comité international de la Croix-Rouge (CICR), dans le cadre de la première phase de l'accord de cessez-le-feu dans la bande de Ghaza. Le processus de remise de détenues s'est déroulé à la place Al-Saraya, au centre de la ville de Ghaza. Dans ce cadre, le Hamas a annoncé qu'il attendait de recevoir une liste de 90 noms de prisonnières palestiniennes qui devraient être libérées dans le cadre de la première phase de l'accord. L'opération a eu lieu quelques heures après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu entre le Hamas et l'entité sioniste. Mercredi, le Hamas et l'entité sioniste sont parvenus à un accord sur un cessez-le-feu, à l'issue d'une rencontre à Doha entre le Premier ministre qatari Mohammed ben Abdelrahmane Al-Thani et les négociateurs du Hamas et, séparément, avec les négociateurs sionistes, selon des sources proches des négociations.

APS

La Chine annonce la découverte de 65 nouveaux taxons de plantes en 2024

Le Centre chinois de ressources en germoplasme de plantes sauvages de Chine a fait état de 65 découvertes de nouveaux taxons de plantes en 2024, dont 40 nouvelles espèces. 45% des découvertes ont été faites dans la province du Yunnan et la région autonome du Xizang, dans le sud-ouest du pays, a précisé le centre, qui a expliqué qu'il a collecté et préservé certaines de ces espèces, et mènera d'autres recherches sur les techniques de préservation et

d'expansion des ressources en germoplasme telles que les taxons rares, dans le but d'améliorer la préservation des ressources génétiques des plantes sauvages en Chine et de soutenir la conservation de la biodiversité du pays. Etabli en 2017, le Centre national de ressources en germoplasme de plantes sauvages a été construit et est géré par l'Institut de botanique de Kunming de l'Académie des sciences de Chine.

APS

UN MORT SUITE AU RENVERSEMENT D'UN APPAREIL DE FORAGE PRÈS D'AÏN SMARA (CONSTANTINE)

Un jeune homme âgé de 22 ans a trouvé la mort hier suite au renversement d'un appareil de forage, dans la commune d'Aïn Smara (sud-ouest de Constantine), a-t-on appris auprès de la direction de la Protection civile. L'accident qui s'est produit dans la zone de Sidi Romane relevant de cette

commune a causé la mort sur place de cette personne. Le corps sans vie de la victime a été évacué vers la morgue de l'établissement public hospitalier (EPH) Mohamed Boudiaf de la commune d'El Khroub, a-t-on indiqué. Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances de cet accident.

MÉTÉO	
17	ALGER 9
14	CONSTANTINE 2
16	ANNABA 7
19	ORAN 9